

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 151

Nombre de conseillers municipaux présents : 84

Date de la convocation : 22 février 2019

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 13 mars 2019

Le jeudi vingt-huit février deux mille dix-neuf, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (84) Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Beillevaire, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Catherine Brin, Georges Brunetière, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Thomas Goba, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Hervé Griffon, Florence Grimaud, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, André Léauté, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Virginie Neau, Jean-Michel Pasquier, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Jacques Roy, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispols, Gérard Vibert, Laurent Vigneron, Denis Vincent.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (52) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Gilles Blanchard, Dominique Bochereau, Isabelle Bouron, Emmanuel Bretaudeau, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Cyrille Chiron, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Jacques Deveau, Franck Dugas, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Nathalie Griffon, Aurélie Groiselleau, Nathalie Grolleau, Philippe Guicheteau, Muriel Harrault, Loïc Humeau, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Béatrice Lucas, Véronique Marin, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Anthony Morin, Lydie Papin, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Géraldine Piétin, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Aurélie Raulais, Michel Ripoché, Lydie Rouxel, Gordie Siret, Murielle Suzenet, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigneron, Sophie Vrain.

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (15)

Absents	Délégation de vote à
Alain Arial	Thierry Défontaine
Marie-Bernadette Audouin	Roland Gerfault
Thierry Derzon	André Léauté
Pierre Devêche	Jean-Michel Taillé
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Yohan Guédon	Florence Poupin
Christophe Huet	Emilie Douillard
Serge Hulin	Jacky Quesnel
Alain Pensivy	Rachel Hérault
Dominique Poutu	Denis Sourice
Joël Praud	Christian Rousselot
Julie Ripoché	Hervé Launeau
Sylvain Rousteau	Allain Merlaud
Jessica Vilhem	Colette Landreau
Isabel Volant	Chantal Gourdon

PREAMBULE

Flash M de Mauges Communauté



ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Création du service assainissement /eaux pluviales

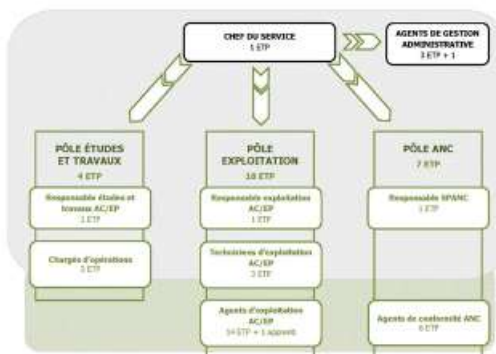
| Périmètre de la compétence assainissement

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Gestion des eaux pluviales urbaines

| Organigramme du service assainissement et eaux pluviales -Projection

Organisation basée en siège
de Mauges Communauté

Organisation territoriale
en 3 secteurs

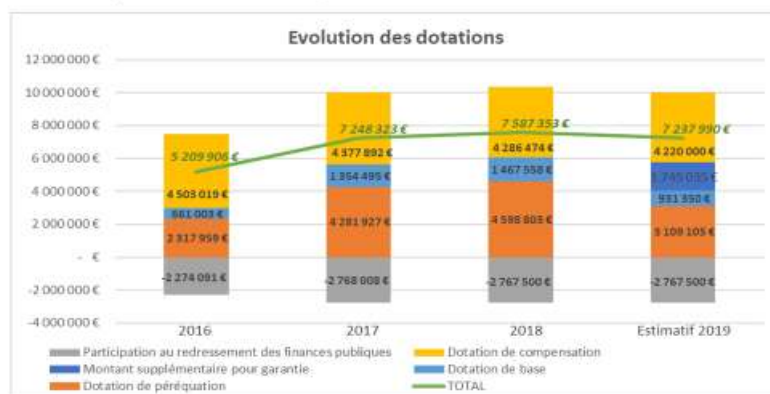


| Ouverture de 32 postes

Monsieur le maire précise que la compétence assainissement collectif et non collectif est transférée à Mauges Communauté à partir du 1^{er} janvier 2020, avec les eaux pluviales. C'est une obligation réglementaire et non un choix de Mauges Communauté et de ses communes adhérentes. Il convient de construire un nouveau service assainissement à l'échelon de Mauges Communauté. Un comité de pilotage a travaillé à ce propos depuis deux ans. Ce dossier sera présenté plus en détail lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. Les agents des services assainissement des communes vont être transférés à Mauges Communauté. Les agents d'exploitation resteront répartis sur le territoire, pour être à proximité des sites d'intervention.

2 | Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2019 :

- > Une **ressource fiscale** qui bénéficie du dynamisme économique du territoire = **14 238 488 €**
- > Des **dotations** mises en adéquation avec le modèle non intégrateur de compétences de Mauges Communauté :



- > FPIC 2019 : 3 300 000 €.
- > Les attributions de compensation :

Communes	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
Beaupréau en Mauges	1 495 049 €
Chemillé en Anjou	3 862 734 €
Montrevault sur Evre	762 921 €
Orée d'Anjou	- 94 136 €
Sèvremoine	1 057 907 €
Mauges sur Loire	1 182 719 €
Total	8 267 194 €

4 | FLASH

> Montant prévisionnel des dépenses réelles et des recettes réelles en 2019 :

EN K€	Total dépenses	Total recettes
SERV GEN.	13 544	25 000
ECONOMIE	12 437	1 975
TOURISME	720	
TRANSITION ENERGETIQUE	2 674	340
MOBILITE	4 865	3 919
SOLIDARITE - SANTE	378	124
HABITAT URBANISME	694	25
ADS	550	550
TAGV	227	36
DECHETS	11 697	11 697
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	709	5
SDIS	2 230	
CULTURE	790	490
DISTRIBUTION EAU	1 909	2 082
TOTAL	53 424	46 243



5 | FLASH



FINANCES

> Résultats estimatifs du budget 2018

Résultat agrégé : Excédent cumulé

11 537 100 €

Excédent de fonctionnement 2018 :

5 570 100 €

Excédent de fonctionnement antérieur :

15 550 900 €

Excédent de fonctionnement cumulé :

21 121 000 €

Déficit d'investissement 2018 :

- 3 245 600 €

Déficit d'investissement antérieur :

- 6 338 300 €

Déficit d'investissement cumulé :

- 9 583 900 €

- > **Avis favorable** sur le projet de PLU de Sèvremoine.
- > **Avis favorable** sur le projet de PLU d'Orée-d'Anjou.

- | **Acquisition d'1 terrain de 3 317 m²** auprès de la Commune de Chemillé-en-Anjou - ZA Trois Routes Est / Chemillé - **1 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 3 317 m²** à **AS AGT Création** - ZA Trois Routes Est / Chemillé – **49 755 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 2 079 m²** à la **SCI Maugura** – ZA Les Alouettes / St-Macaire-en-Mauges – **66 528 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 2 041 m²** à la **SCI Allizo** - ZA La Colonne / Torfou – **22 493 € HT.**

- | **Redevance de financement du service gestion des déchets :**
demande de subvention auprès de **l'ADEME** afin de faire appel à un bureau d'études en vue de mener une réflexion sur l'évolution de la grille tarifaire
- | **Demande de subvention** auprès de **l'ADEME** pour poursuivre les actions en lien avec l'économie circulaire.
- | **Avis favorable** à la révision du SAGE Layon Aubance Louets
- | **Rachat du Parc de l'Hyrôme :**
 - > Création d'une société (la SPV) > prise d'une part du capital social et apports en compte courant d'associé par chacune des parties :

	Mauges Communauté
% Capital social	20 %
Apports en capital social	50 000 €
Apports en CCA	950 000 €
Total apports	1 000 000 €

Monsieur le maire rappelle que la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est calculée sur la présentation des bacs noirs. Le territoire est particulièrement vertueux. Ces bacs noirs sont heureusement de moins en moins utilisés, on a d'ailleurs encouragé les habitants à le faire. Le modèle ne fonctionne plus, il est désormais inadapté. Il convient de trouver une nouvelle grille de tarifs qui permette de poursuivre cette logique d'incitation, sans sanctionner les usagers qui trient correctement, en l'ajustant à la réalité qui est que le volume de sacs jaunes augmente. Il convient de reprendre l'ensemble du service et des pratiques de Mauges Communauté, afin de proposer à la population une nouvelle tarification. Rappelons qu'on a l'obligation d'équilibrer ce budget annexe.

Denis Sourice informe que 96 kg/ par habitant et par an de déchets ménagers sont collectés. Ce chiffre est en constante baisse ces dernières années.

Béatrice Mallard regrette que malgré les efforts des usagers la redevance augmente chaque année.

Monsieur le maire ne souhaite pas entamer ce soir le débat sur la R.E.O.M.. Il rappelle que le traitement des déchets fait l'objet d'une taxe (TGAP) qui augmente très significativement chaque année et elle augmentera encore. Même si cette taxe augmente, elle impacte malgré tout davantage les mauvais élèves que les bons. Le modèle actuel ne permet pas d'équilibrer le budget. Il convient de retrouver une façon d'équilibrer le budget tout en maintenant une politique d'incitation qui a porté ses fruits. Si les usagers triaient moins bien, ce serait pire. On ne peut pas pénaliser les usagers vertueux, il faut trouver le modèle qui permette de poursuivre une logique d'incitation. Aujourd'hui, tous les déchets des sacs jaunes ne sont pas facturés et ne produisent pas suffisamment de recettes pour compenser le coût de la collecte et du tri. On peut les réemployer donc le bénéfice est avéré sur le plan environnemental mais ne se traduit pas forcément dans les coûts. Par ailleurs, le dépôt en déchetterie n'est pas facturé. Le modèle doit évoluer avec les nouvelles contraintes qui sont imposées. Le déchet va coûter de plus en plus cher, en étant taxé de manière très importante. Moins on produira de déchets, moins on paiera de coûts de traitement et de taxes. Il convient de mener un travail de fond à l'échelle de Mauges Communauté et de sa commission spécifique déchets ménagers. Un bureau d'études accompagne cette réflexion pour essayer d'optimiser et garder cet esprit vertueux.

| **Appel à candidature** du Conseil départemental de Maine-et-Loire
« actions de soutien aux proches aidants »

| **Rapport d'activités Scènes de Pays 2017-2018.**

> **51 SPECTACLES**

96 représentations - 43 interventions

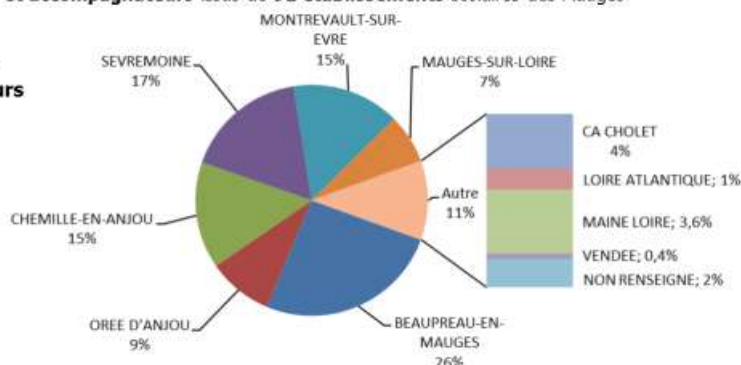
27 133 spectateurs et participants - 1033 abonnés

Dont :

- **24 148 spectateurs et participants** de Mauges Communauté

- **13 290 élèves et accompagnateurs** issus de **91 établissements** scolaires des Mauges

> **Provenance
des spectateurs**



Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)

SEVREMOINE
COMMUNAUTE

MAUGES
COMMUNAUTE

PARLONS
CLIMAT
Projet de territoire pour le climat et l'énergie de l'Anjou

Calendrier

18/03 à 20h Présentation du diagnostic et des enjeux

- ✓ Salle des fêtes à Roussay
- ✓ Pour tous les élus de Sèvremoine

27/03 Ateliers thématiques à La Loge

24/04 14h Atelier territorial

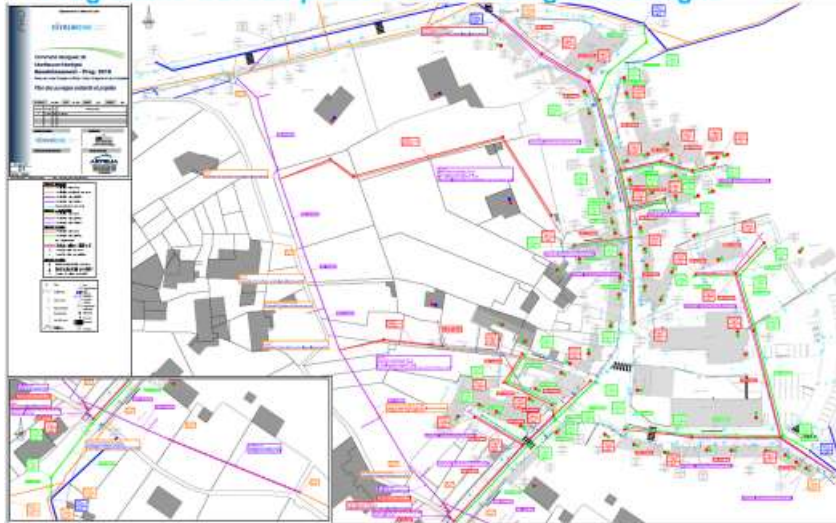
- ✓ Pour tous les élus de Sèvremoine
- ✓ Sujets :
 - Précarité et Efficacité énergétique
 - Energie renouvelable
 - Mobilité
 - Alimentation
 - Consommation responsable

46

Présentation du programme d'assainissement collectif

Mise en séparatif de réseaux - Phase 1 Montfaucon-Montigné et St Macaire-en-Mauges
Projet Station d'Épuration Tillières

Programme travaux phase 1 MM – Bourg de Montigné



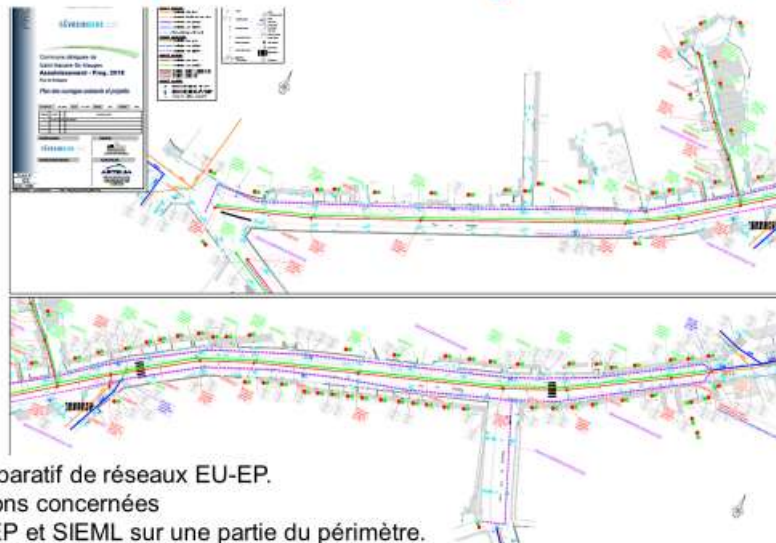
Mise en séparatif de réseaux EU-EP. 57 habitations concernées
Travaux AEP et SIEML sur une partie du périmètre.
Réunion publique pour les riverains = 22 mars.
Démarrage travaux = avril 2019. Durée estimée = 6 mois.
Cout prévisionnel des travaux 760 000 € HT

Programme travaux phase 1 MM – Rue des Acacias et Joseph Plessis



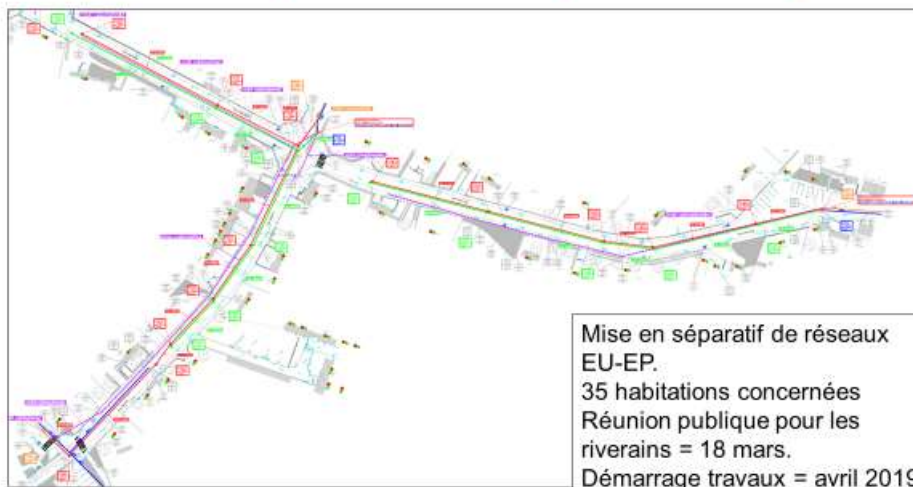
Mise en séparatif de réseaux
EU-EP.
30 habitations concernées
Réunion publique pour les
riverains = 22 mars.
Démarrage travaux = avril 2019
Durée estimée = 6 mois
**Cout prévisionnel des
travaux 370 000 € HT**

Programme travaux phase 1 SM – Rue de Bretagne



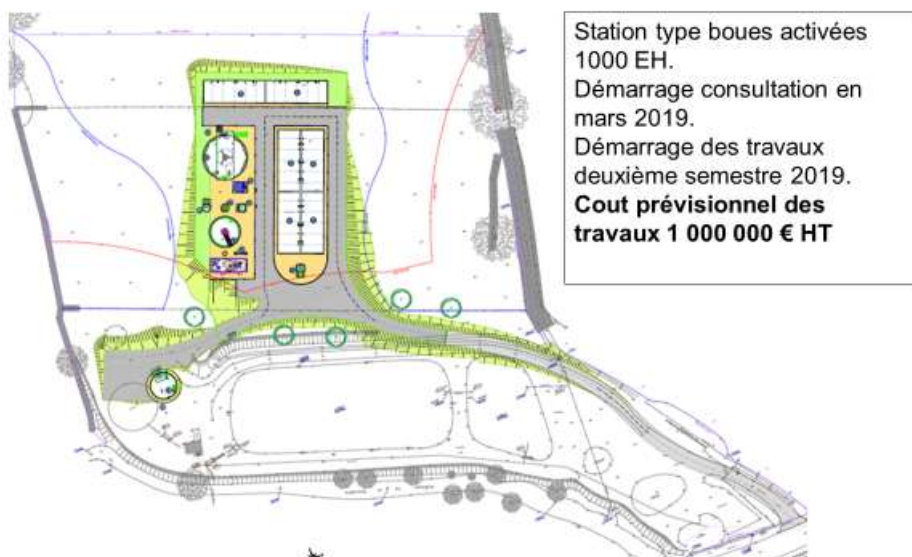
Mise en séparatif de réseaux EU-EP.
 72 habitations concernées
 Travaux AEP et SIEMML sur une partie du périmètre.
 Réunion publique pour les riverains = 18 mars.
 Démarrage travaux = avril 2019
 Durée estimée = 6 mois
Cout prévisionnel des travaux 665 000 € HT

Programme travaux phase 1 SM – Rue Espetven et Victor Hugo



Mise en séparatif de réseaux
 EU-EP.
 35 habitations concernées
 Réunion publique pour les
 riverains = 18 mars.
 Démarrage travaux = avril 2019
 Durée estimée = 6 mois
**Cout prévisionnel des
 travaux 525 000 € HT**

Construction STEP Tillières



Denis Vincent note que les travaux de la rue de Bretagne vont durer 6 mois, de même que ceux de la place Sainte Marguerite de l'autre côté du centre-ville. La rue du Commerce sera-t-elle également fermée ?

Christophe Caillaud répond qu'on devra répondre à toutes ces questions lors de la réunion publique, afin de phaser les travaux. Avec toutes les échéances que l'on a, on ne peut tarder. La police de l'eau veille. Des solutions existent pour le phasage des travaux, mais il y aura des moments difficiles.

Retour sur le Grand Débat National

Monsieur le maire rappelle qu'une association s'était proposée pour animer le Grand Débat National mais elle s'est désistée. Un appel à candidatures a été diffusé pour animer ce grand débat, mais sans résultat. Le député Masségli s'est proposé. On est revenu à un format plus simple. On constate peu de participation dans les communes nouvelles voisines. Il n'est proposé qu'une seule réunion sur Sèvremoine, qui se déroulera à la salle de Loisirs de Roussay. Le député Masségli sera présent à cette réunion prévue le 8 mars, autour des 4 thématiques imposées. Les cahiers d'expression citoyenne ont été remontés fin de semaine dernière.

DELIBERATIONS

1. Administration générale

DELIB-2019-017

Élection du nouveau maire délégué de Saint Crespin : Christophe Caillaud

La démission de Marie-Claire Starel de tous ses mandats : conseillère municipale, adjointe au maire de Sèvremoine et de maire déléguée de Saint Crespin sur Moine a été acceptée par le préfet de Maine-et-Loire ce 15 février.

Le maire d'une ancienne commune en fonction au moment de la création de la commune nouvelle devient de droit, par dérogation, maire délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Le maire délégué ainsi désigné peut démissionner de ses fonctions comme tout membre du conseil municipal. Un nouveau maire délégué devra alors être élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres conformément à l'article L. 2113-12-2 du code général des collectivités territoriales.

Christophe Caillaud présente sa candidature à la fonction de maire délégué de Saint Crespin sur Moine. Monsieur le maire demande si un autre membre du conseil municipal est candidat : aucun conseiller municipal ne se manifeste.

Pour des raisons pratiques, monsieur le maire demande s'il peut être procédé à l'élection par l'intermédiaire des boîtiers électroniques, dans la mesure où bien entendu le vote reste secret. Le conseil municipal donne son accord à cette proposition, à l'unanimité.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2113-12-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
98	86	12

ELIT Christophe Caillaud maire délégué de Saint Crespin sur Moine.

Christophe Caillaud est reconnaissant vis-à-vis de ses collègues de Saint Crespin, pour la confiance qu'ils lui ont apportée. Christophe Caillaud remercie également monsieur le maire de Sèvremoine et ses adjoints de l'accueillir dans son équipe. Enfin, Christophe Caillaud remercie les conseillers municipaux de Sèvremoine pour son élection. Son programme sera de finir le mandat et de terminer les projets en cours.

DELIB-2019-018

Suppression d'un poste d'adjoint au maire de Sèvremoine - Indemnités des élus de Sèvremoine : modifications au tableau général des indemnités des élus

Après la démission d'un adjoint, le conseil municipal peut décider :

- soit de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire et de supprimer cette fonction d'adjoint,
- soit de procéder au remplacement de l'adjoint par élection au sein du conseil.

Marie-Claire Starel figurait à la fonction de 4^{ème} adjoint au maire de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DELIB-2015-0.2 du 15 décembre 2015 relative à la détermination du nombre d'adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine,

Vu la délibération DELIB-2015-02 du 15 décembre 2015 relative aux indemnités des élus de la commune nouvelle de Sèvremoine et des communes déléguées,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	83	7	9

DECIDE de ne pas remplacer Marie-Claire Starel, 4^{ème} adjointe.

NOTE toutefois que Marie-Claire Starel continue à percevoir les indemnités qui lui sont dues en tant que maire déléguée, jusqu'à la date d'acceptation de sa démission par le préfet de Maine et Loire le 15 février 2019.

SUPPRIME un poste d'adjoint au maire.

ACTUALISE comme suit le tableau général des indemnités versées aux élus.

Indemnités des élus commune nouvelle Sèvremoine

3 889,40 Ref Indice brut au 1er janvier 2019

Elus Commune nouvelle Sèvremoine					
---	--	--	--	--	--

	Valeur au 1/01/2019			Valeur au 01/03/2019		
	% Indice	soit brut mensuel	Nb élus	% Indice	soit brut mensuel	Nb Elus
Maire Commune nouvelle	89,02%	3 462,34	1	89,02%	3 462,34	1
Adjoint Commune nouvelle rang 1	32,64%	1 269,50	2	32,64%	1 269,50	1
Adjoint Commune nouvelle rang 2	17,95%	698,15	15	17,95%	698,15	14
Conseillers délégués CN	17,95%	698,15	3	17,95%	698,15	5
Maires délégués						
	% Indice	soit brut mensuel	Nb élus	% Indice	soit brut mensuel	Nb Elus
Commune de - 1000 hab.	31%	1 205,71	-	31%	1 205,71	1
Commune de 1000 à 3499 hab	42,53%	1 654,16	8	42,53%	1 654,16	8
Commune de + 3500 hab avec majoration chef lieu de canton	54,40%	2 433,37	1	54,40%	2 433,37	1
Elus Communes déléguées						
	% Indice	soit brut mensuel	Nb élus	% Indice	soit brut mensuel	Nb Elus
Adjoint La Renaudière	8,16%	317,38	2	8,16%	317,38	2
Adjoint Le Longeron	16,32%	634,75	2	16,32%	634,75	2
Adjoint Montfaucon-Montigné	15,43%	600,13	2	15,43%	600,13	2
Adjoint Roussay	16,32%	634,75	2	16,32%	634,75	2
Adjoint St André de la Marche	10,15%	394,77	1	10,15%	394,77	1
Conseiller délégué St André de la Marche	4,95%	192,53	6	4,95%	192,53	6
Adjoint St Crespain sur Moine rang 1	10,88%	423,17	3	10,88%	423,17	3
Adjoint St Germain sur Moine	16,00%	622,30	4	16,00%	622,30	4
Adjoint St Macaire en Mauges	17,04%	662,75	5	17,04%	662,75	4
Conseiller délégué St Macaire en Mauges	8,27%	321,65	4	8,27%	321,65	4
Adjoint Tillières	16,32%	634,75	3	16,32%	634,75	3
Adjoint Torfou	9,69%	376,88	2	9,69%	376,88	1
Conseiller délégué Torfou	4,85%	188,64	2	4,85%	188,64	2

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées pour tenir compte de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DELIB-2019-019

Remplacement de Marie-Claire Starel pour siéger aux comités de suivi des sites EPC FRANCE et ECARPIERE : Christophe Caillaud

Marie-Claire Starel représentait Sèvremoine aux comités de suivi des sites d'EPC FRANCE et de l'Ecarpière.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
96	83	13

DESIGNE Christophe Caillaud pour représenter Sèvremoine à ces comités de suivi.

DELIB-2019-020

Remplacement de Marie-Claire Starel, déléguée communautaire au conseil communautaire de Mauges Communauté : Richard Cesbron

Selon la réglementation, le conseil municipal doit élire un conseiller municipal parmi tous ses membres, au scrutin de liste à un tour à la répartition proportionnelle, pour siéger au conseil communautaire de Mauges Communauté, en remplacement de Marie-Claire Starel. En pratique, il s'agit d'une liste avec un seul nom et le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages (même sans la majorité absolue) sera élu.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
99	70	29

ELIT Richard Cesbron pour siéger comme délégué communautaire au conseil communautaire de Mauges Communauté, en remplacement de Marie-Claire Starel.

DELIB-2019-021

Remplacement de Marie-Claire Starel à la commission Culture de Mauges Communauté

Marie-Claire Starel doit être remplacée comme membre de la commission Culture de Mauges Communauté. Les statuts de Mauges Communauté prévoient que les membres des commissions sont élus par le conseil communautaire, sur proposition du conseil municipal d'une commune nouvelle appartenant à Mauges Communauté.

Monsieur le maire précise que le principal sujet de la commission Culture de Mauges Communauté sera le patrimoine, or Claire Baubry est adjointe au maire de Sèvremoine, en charge du patrimoine.

Aucun conseiller municipal manifeste sa candidature.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
99	78	21

PROPOSE Claire Baubry, pour siéger à la commission Culture de Mauges Communauté.

2. Finances

DELIB-2019-022

Vote des comptes administratifs 2018 et affectations des résultats : budget principal, budgets annexes : portage de repas, bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées (recettes certaines mais non perçues et dépenses commandées mais non payées) appelées « restes à réaliser ». Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif de l'année suivante. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos. En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire peut assister à la discussion arrêtant les comptes mais il doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif. Le conseil municipal doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement. Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Mathilde Guémard, responsable du service Finances, présente les différents comptes administratifs 2018.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Structure budgétaire 2019 = 2018 :

Sèvremoine	CCAS
- Principal - Annexe Assainissement - Annexe Bâtiments - Annexe Lotissements - Annexe SPANC	- Principal - Annexe Résidences Avresne Mimosas, Bosquet, Claire Fontaine - Annexe Portage - Annexe EHPAD Clair Logis - Annexe Locatifs MM

18

CA – BUDGET PRINCIPAL 2018

Depenses de fonctionnement :

	Débits courants 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Depenses de fonctionnement 2018			
011 - Charges à caractère général	4 646 512,00 €	4 355 423,75 €	93,7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 590 000,00 €	7 638 964,38 €	89,0%
014 - Atténuations de produits	23 131,00 €	23 131,00 €	100,0%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 040 888,00 €	- €	0%
025 - Virement à la section d'investissement	1 818 155,00 €	- €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	680 000,00 €	1 818 271,88 €	108,8%
65 - Autres charges de gestion courante	4 137 290,00 €	3 810 542,52 €	92,0%
66 - Charges financières	277 000,00 €	233 088,34 €	84,1%
67 - Charges exceptionnelles	2 481 600,00 €	2 440 628,28 €	98,3%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €	- €	0%
Total CP 2018	23 184 241,00 €	19 403 389,23 €	83,7%

CA – BUDGET PRINCIPAL 2018

Recettes de fonctionnement :

	Débits courants 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Recettes de fonctionnement 2018			
001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 000 000,00 €	- €	0%
013 - Atténuations de charges	930 000,00 €	350 413,71 €	37,7%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €	39 289,01 €	97,9%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 626 900,00 €	1 328 395,23 €	81,7%
75 - Impôts et taxes	15 850 810,00 €	17 054 455,17 €	107,6%
76 - Dotations, subventions et participations	8 691 091,00 €	8 931 352,97 €	102,8%
77 - Autres produits de gestion courante	443 230,00 €	483 628,36 €	109,1%
78 - Produits exceptionnels	- €	211 590,45 €	0%
79 - Revenus patrimoniaux	407 000,00 €	425 420,76 €	104,5%
Total RF 2018	23 184 241,00 €	22 752 491,26 €	98,1%
Résultat de l'exercice 2018 (hors report)		3 348 106,04 €	
Résultat (y.c. résultat a-t)	- €	4 348 106,04 €	

CA – BUDGET PRINCIPAL 2018

Depenses d'investissement :

	Débits courants 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Depenses d'investissement 2018			
020 - Dépenses imprévues (investissement)	719 965,16 €	- €	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00 €	38 269,01 €	85%
041 - Opérations patrimoniales	70 800,00 €	63 153,07 €	89%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	163 000,00 €	62 700,13 €	38%
13 - Subventions d'investissement	38 500,00 €	38 522,90 €	100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 187 500,00 €	2 148 570,70 €	98%
20 - Immobilisations incorporelles	540 584,04 €	338 974,30 €	63%
206 - Subventions d'équipement versées	1 323 801,53 €	962 517,61 €	73%
21 - Immobilisations corporelles	2 671 425,35 €	1 427 558,05 €	53%
23 - Immobilisations en cours	10 207 860,98 €	8 150 428,35 €	80%
24 - Participations et avances rattachées	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
37 - Autres immobilisations financières	39 600,00 €	39 600,00 €	100%
Total DI 2018	18 053 836,04 €	8 869 126,91 €	49%
Total (y.c. Résultat a-maint)		32 866 612,83 €	

6 520 K€ dépenses d'équipements

CA – BUDGET PRINCIPAL 2018

Recettes d'investissement :

	Débits courants 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Recettes d'investissement 2018			
001 - Solde d'exercice de la section d'investissement	6 818 578,49 €	- €	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 418 759,51 €	- €	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	930 000,00 €	1 018 271,88 €	109%
041 - Opérations patrimoniales	70 000,00 €	63 153,07 €	90%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 751 585,55 €	6 944 527,83 €	102%
13 - Subventions d'investissement	1 351 862,50 €	868 435,66 €	64%
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 000,00 €	50 564,94 €	433%
37 - Autres immobilisations financières	1 010 100,00 €	1 010 338,17 €	100%
Total RI 2018 (y.c. résultat a-t)	18 952 836,04 €	20 248 976,73 €	107%
Résultat investissement de l'exercice 2018		734 363,44 €	
Résultat investissement (y.c. résultat a-t)	- €	7 350 645,93 €	
Résultat investissement (y.c. résultat a-t et RIAT)		3 263 533,88 €	

CA – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses de fonctionnement 2018			
011 - Charges à caractère général	709 830,00 €	744 547,40 €	105,03%
012 - Charges de personnel et taxes assimilées	348 433,00 €	348 433,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 070,80 €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 01 482,32 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 000,00 €	409 045,96 €	393,22%
65 - Autres charges de gestion courante	8 001,20 €	5 791,55 €	72,38%
66 - Charges financières	49 000,00 €	41 198,93 €	84,08%
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	100,00%
Total DF 2018	1 794 827,32 €	1 541 817,84 €	85,92%
Recettes de fonctionnement 2018			
002 - Résultat d'exploitation reporté l'excédent	318 207,30 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 500,00 €	107 267,89 €	100,00%
70 - Produits des produits financiers, prestataires	1 258 270,00 €	1 219 074,30 €	96,88%
77 - Produits exceptionnels	- €	8 193,24 €	0,00%
78 - Reprises provisions	670,00 €	670,00 €	100,00%
Total RF 2018	1 784 647,30 €	1 335 205,43 €	74,82%
Résultat Fonctionnement de l'année 2018		- 208 589,76 €	
Résultat Fonctionnement (y c résultat n-1)		- €	10 627,36 €

CA – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses d'investissement 2018			
020 - Dépenses imprévues (investissement)	258 430,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	337 500,00 €	107 267,89 €	31,80%
043 - Opérations participatives	20 000,00 €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	142 000,00 €	142 012,97 €	100,01%
20 - Immobilisations incorporelles	1 137 440,00 €	1 111 369,54 €	97,72%
21 - Immobilisations corporelles	330 000,00 €	330 000,00 €	100,00%
23 - Immobilisations en cours	1 033 075,00 €	534 269,76 €	51,72%
Total DI 2018	4 126 235,00 €	1 015 269,54 €	24,60%
Total DI (y c Résultat n-1)		1 015 269,54 €	
Recettes d'investissement 2018			
021 - Solde d'exécution de la section d'investissement	2 301 760,00 €	- €	0,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	101 482,32 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	804 000,00 €	889 945,96 €	110,69%
043 - Opérations participatives	20 000,00 €	- €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	489 043,96 €	489 043,96 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	680 000,00 €	152 408,25 €	22,41%
Total RI 2018 (y c résultat n-1)	4 126 235,34 €	1 121 397,97 €	27,18%
Résultat Investissement de l'année 2018		- 296 703,96 €	
Résultat Investissement (y c résultat n-1)		- €	2 888 475,00 €

CA – BUDGET BÂTIMENTS 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses de fonctionnement 2018			
011 - Charges à caractère général	81 500,00 €	81 346,91 €	99,80%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000,00 €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 933 845,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 000,00 €	4 267 551,80 €	7487,81%
65 - Autres charges de gestion courante	3 700,00 €	3 340,98 €	90,29%
66 - Charges financières	60 000,00 €	60 000,00 €	100,00%
Total DF 2018	2 145 000,00 €	4 399 200,69 €	205,12%
Recettes de fonctionnement 2018			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 400,00 €	1 837 151,50 €	218,58%
70 - Produits des services	18 600,00 €	27 114,27 €	145,78%
75 - Autres produits de gestion courante	938 100,00 €	1 155 077,45 €	123,12%
77 - Produits exceptionnels	2 012 000,00 €	4 602 047,31 €	228,75%
Total RF 2018	2 145 000,00 €	6 381 386,53 €	297,50%
Résultat Fonctionnement de l'année 2018		1 982 185,84 €	
Résultat Fonctionnement (y c résultat n-1)		1 982 185,84 €	

CA – BUDGET BÂTIMENTS 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses d'investissement 2018			
021 - Solde d'exécution de la section d'investissement	162 069,56 €	- €	0,00%
020 - Dépenses imprévues	70 000,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400,00 €	1 637 151,50 €	25587,04%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 386 821,79 €	2 386 716,25 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	2 083,33 €	2,08%
204 - Subventions d'équipement versées	3 000,00 €	3 000,00 €	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	342 578,88 €	75 000,00 €	21,89%
23 - Immobilisations en cours	1 119 632,56 €	60 358,82 €	5,39%
Total DI 2018	4 942 179,11 €	4 108 036,75 €	83,12%
Total DI (y c Résultat n-1)		4 108 036,75 €	
Recettes d'investissement 2018			
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 933 845,00 €	- €	0,00%
042 - Produits des cessions d'immobilisations	2 512 821,79 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 000,00 €	4 267 551,80 €	7487,81%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 511,32 €	11 511,32 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	26 000,00 €	- €	0,00%
Total RI 2018	4 942 179,11 €	4 279 063,12 €	86,58%
Résultat Investissement de l'année 2018		- 179 027,42 €	
Résultat Investissement (y c résultat n-1)		- €	323 042,16 €

CA – BUDGET SPANC 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses de fonctionnement 2018			
011 - Charges à caractère général	36 063,17 €	35 443,37 €	98,28%
012 - Charges de personnel et taxes assimilées	19 257,00 €	19 257,00 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	- €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	410,00 €	41,00%
Total DF 2018	57 320,17 €	55 110,37 €	96,16%
Recettes de fonctionnement 2018			
002 - Résultat d'exploitation reporté l'excédent de l'année	19 000,17 €	- €	0,00%
70 - Produits des services	38 000,00 €	38 230,75 €	100,61%
74 - Subventions d'exploitation	3 000,00 €	3 410,62 €	113,69%
Total RF 2018	57 320,17 €	41 641,37 €	72,65%
Résultat Fonctionnement de l'année 2018		- 15 678,80 €	
Résultat Fonctionnement (y c résultat n-1)		- €	1 506,17 €

CA – BUDGET SPANC 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses d'investissement 2018			
20 - Immobilisations incorporelles	702,00 €	- €	0,00%
Total DI 2018	702,00 €	- €	0,00%
Recettes d'investissement 2018			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	702,00 €	- €	0,00%
Total RI 2018	702,00 €	- €	0,00%
Résultat Investissement de l'année 2018		- 702,00 €	
Résultat Investissement (y c résultat n-1)		- €	702,00 €

CA – BUDGET LOTISSEMENTS 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses de fonctionnement 2018			
011 - Charges à caractère général	1 613 500,00 €	158 460,86 €	9,82%
023 - Virement à la section d'investissement	1 014 742,01 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 079 854,20 €	1 079 854,20 €	100,00%
043 - Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	2 500,00 €	1 130,50 €	45,22%
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	- €	0,00%
66 - Charges financières	2 500,00 €	1 130,50 €	45,22%
Total DF 2018	5 572 596,21 €	2 130 586,56 €	38,23%
Recettes de fonctionnement 2018			
002 - Résultat d'exploitation reporté l'excédent	1 303 126,01 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 117 854,20 €	1 796 869,61 €	57,64%
043 - Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	2 500,00 €	1 130,50 €	45,22%
70 - Produits des services, du domaine et ventes	427 000,00 €	228 586,43 €	53,53%
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	- €	0,00%
Total RF 2018	5 572 596,21 €	2 126 576,54 €	38,16%
Résultat Fonctionnement de l'année 2018		- 35 009,96 €	
Résultat Fonctionnement (y c résultat n-1)		- €	1 800 701,05 €

CA – BUDGET LOTISSEMENTS 2018

SÈVREMOINE

	Credits ouverts 2018	CA 2018	% d'exécution 2018
Dépenses d'investissement 2018			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 641 000,15 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 157 854,20 €	1 796 869,61 €	57,04%
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 000,00 €	- €	0,00%
Total DI 2018	5 081 914,35 €	1 796 869,61 €	35,35%
Recettes d'investissement 2018			
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 074 742,01 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 079 854,20 €	1 079 854,20 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 130 515,14 €	- €	0,00%
Total RI 2018	5 081 914,35 €	1 079 854,20 €	21,25%
Résultat Investissement de l'année 2018		- 161 964,39 €	
Résultat Investissement (y c résultat n-1)		0,00 €	- 1 620 975,77 €

Budget communal :	
Résultat de fonctionnement 2018 et antérieur	4 349 126.04
Excédent total de la section d'investissement	7 350 841.93
Besoin de financement des restes à réaliser d'investissement	- 4 067 518.04
Affectation en réserves en investissement	10 701 505.33
Report en fonctionnement	998 462.64

Budget annexe bâtiments :	
Résultat de fonctionnement 2018 et antérieur	1 982 186.84
Déficit total de la section d'investissement	323 042.16
Besoin de financement des restes à réaliser d'investissement	- 432 746.46
Affectation du résultat de fonctionnement en totalité sur l'investissement	1 982 186.84

Budget annexe assainissement :	
Résultat de fonctionnement 2018 et antérieur	10 047.58
Excédent total de la section d'investissement	2 488 471.90
Besoin de financement des restes à réaliser d'investissement	- 298 561.06
Affectation en réserves en investissement	2 488 471.90
Report en fonctionnement	10 047.58

Budget annexe SPANC :	
Résultat de fonctionnement 2018 et antérieur	1 556.17
Excédent total de la section d'investissement	702.00
Affectation en réserves en investissement	702.00
Report en fonctionnement	1 556.17

Budget annexe Lotissements :	
Résultat de fonctionnement 2018 et antérieur	1 880 761.01
Déficit total de la section d'investissement	- 1 659 075.62
Report en fonctionnement	1 880 761.01

Budget annexe Caisse des écoles :	
Résultat de fonctionnement	1 537.36
Excédent total de la section d'investissement	1 393.27
Affectation en réserves en investissement Budget principal	1 537.36
Report en fonctionnement Budget principal	1 393.27

Monsieur le maire précise que les présents comptes administratifs respectent la ligne définie par le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au conseil municipal il y a un mois et confirment que nous sommes bien sur la trajectoire fixée au moment de la création de la commune nouvelle, avec les bons résultats comptables escomptés mais aussi avec la baisse prévue des dotations de l'État.

Monsieur le maire de Sèvremoine quitte la salle comme le prévoit la réglementation pour le vote des comptes administratifs. Michel Rousseau est élu à l'unanimité président de l'assemblée, pour le vote des comptes administratifs.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-14, L. 2121-31 et R. 2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
94	85	1	8

CONSTATE la stricte concordance entre les comptes administratifs 2018 et les comptes de gestion 2018 établis par le comptable des Finances Publiques.

APPROUVE les comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, portage de repas, SPANC, assainissement collectif.

AFFECTE comme ci-dessus les résultats 2018 du budget communal principal et des budgets annexes bâtiments, portage de repas, SPANC, assainissement collectif, lotissements et caisse des écoles.

DELIB-2019-023

Vote comptes de gestion 2018

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder. Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
90	80	3	7

APPROUVE les différents comptes de gestion : budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, portage de repas, SPANC, assainissement collectif, caisse des écoles, au titre de l'exercice 2018

DELIB-2019-024

Vote taux d'impositions 2019

L'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle a été pris par le préfet après le 1er octobre 2015, ce qui implique que la commune nouvelle de Sèvremoine n'existait pas encore fiscalement en 2016, mais seulement depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le 14 avril 2016, le conseil municipal a voté un taux par collectivité, par taxe, soit 32 taux (2 pour l'ex CCMS). En 2017 comme en 2018, la commune nouvelle a validé des taux cibles.

Rappel des taux d'imposition des taux cibles votés en 2018 ainsi que des taux calculés pour cette même année par l'administration fiscale

Communes	Taux TH 2018 (%)	Taux TFB 2018 (%)	Taux TF 2018 (%)
La Renaudière	23,04	24,15	53,63
Roussay	22,63	22,07	46,59
St Crespin sur Moine	21,61	18,69	39,66
Montfaucon Montigné	20,89	19,66	42,53
Torfou	20,06	18,44	37,76
Tillières	21,17	20,21	42,51
Le Longeron	21,38	19,22	45,24
Saint-André de la Marche	23,02	21,84	45,51
Saint Germain sur Moine	22,16	19,18	39,22
Saint Macaire en Mauges	19,92	16,08	38,76
CC Moine et Sèvre			

Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	4 ans	11 ans	11 ans
--	-------	--------	--------

Taux votés	21,11	18,72	42,17
------------	-------	-------	-------

Il est proposé de voter les taux cibles de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties du fait de l'obligation d'harmonisation vers un taux cible unique à l'issue de la période de lissage.

Il est précisé que les taux ainsi votés constituent les taux cibles à atteindre au terme de la période de lissage validée par le conseil municipal en 2016 (soit 2020 pour la taxe d'habitation et 2027 pour le foncier bâti et le foncier non bâti).

Les données de fiscalité intégrées au budget 2019 correspondent donc aux évolutions envisagées dans le rapport d'orientation budgétaire, soit une évolution moyenne de 2% des bases et pas d'augmentation des taux cibles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	87	5	4

VOTE les taux cibles suivants :

- taxe d'habitation : 21,11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,17 %

DELIB-2019-025

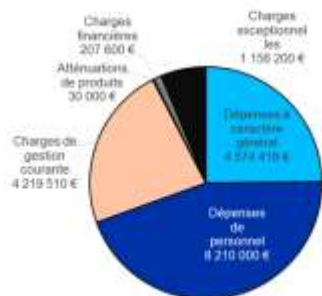
Vote budget primitif principal 2019



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

BP Principal 2019 : 21,3 M€
(18,2 M€ dépenses de fonctionnement + 3,1 M€ de dépenses exceptionnelles, 500 M€ de dépenses à la section d'investissement et 1,1 M€ de dépenses d'investissement)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

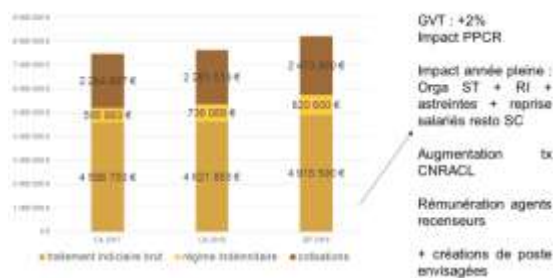
	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018 BP 2019
Fournitures	386 434	576 750	507 434	575 900	8,54%
Autres achats	851 273	780 447	675 854	740 500	-8,63%
Contrats de prestation de services	217 533	331 376	334 925	330 300	-1,35%
Matrimoine	1 420 678	1 528 904	1 410 909	1 521 500	-6,48%
Autres services extérieurs	638 345	686 864	734 085	930 800	-5,68%
Impôts et taxes	1 111 734	1 161 870	1 161 870	99 368	-91,34%
Charges de personnel	8 210 000	8 210 000	8 210 000	8 210 000	0,00%

Le BP comprend 100 KE de DAL, non réalisés en 2018 + 80 KE de dommage ouvrage

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018 BP 2019
Subventions pour fonctionnement, services	75 308	69 981	80 843	77 260	-4,52%
Parties aux dépenses (récompenses et indemnités)	13 248	10 800	10 800	12 800	-18,18%
Contrats de prestation de services	1 317 734	1 386 126	1 340 805	1 334 750	-0,45%
Autres charges de services	748 888	821 800	744 861	821 800	-9,95%
Subventions de fonctionnement, services publics	58 176	62 000	35 332	30 000	-13,33%
Subventions au CCAS	-	60 000	60 000	75 000	-25,00%
Subventions de fonctionnement aux associations	1 779 844	1 715 418	1 818 817	1 738 200	-4,37%
Charges diverses de gestion courante	38	4 647 342	2 275 342	4 219 510	-10,21%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018 BP 2019
014 - Amortissements de produits	3 376	35 121	25 121	30 000	-30,76%
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre le	5 491 684	506 360	1 048 202	1 153 800	-23,25%
Total 40 - Charges financières	239 888	277 960	273 960	207 800	-23,75%
Total 40 - Charges exceptionnelles	61 818	3 651 900	2 448 626	1 158 200	-53,75%
Total 40 - Charges exceptionnelles et aux p	425 482	7 360	-	-	-
022 - Recettes imposables	1 648 884	875 880	875 880	875 880	0,00%
023 - Recettes à la section d'investissement	1 618 124	1 618 124	1 618 124	1 618 124	0,00%
Total Recettes de fonctionnement	8 102 514	8 102 514	8 102 514	8 102 514	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 638 714	21 104 041	19 803 360	21 508 201	-6,13%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

BP Principal 2019 : 21,3 M€
(18,2 M€ recettes de fonctionnement + 3,1 M€ de recettes exceptionnelles et 2,1 M€ d'investissement d'investissement)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018 BP 2019
Produits de produits finis	-	5 360	5 360	5 360	-0,00%
Recettes de gestion courante	4 521 545	121 562	26 482	36 264	-27,54%
Recettes à caractère exceptionnel	2 238	8 522	1 418	8 522	-2,23%
Recettes à caractère exceptionnel et taxes	89 878	32 488	103 888	36 264	-65,36%
Services à caractère social	41 877	32 800	32 800	36 264	-18,96%
Services de distribution sociale	486 522	545 800	561 500	561 500	-2,35%
Autres	1 730	1 450	1 450	1 450	-17,34%
Produits de services	1 628 884	485 880	1 628 880	485 880	-70,00%
Autres produits exceptionnels	383 967	486 364	252 364	252 364	-48,33%
Produits des services et du domaine	1 111 211	1 330 470	1 330 470	1 330 470	-0,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÉVREMOINE

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019
Bases TH	22 818 434	23 460 458	23 460 458	23 929 060
Taux TH	-	21,11%	-	21,11%
Produit TH	4 817 823	4 952 102	4 952 102	5 061 552
Produit TH-V	61 880	34 394	34 394	34 394
Bases TFR	19 455 826	19 990 145	19 990 145	20 399 877
Taux TFR	-	16,73%	-	16,73%
Produit TFR	3 639 526	3 346 127	3 346 127	3 618 801
Bases TFR-B	1 158 563	1 210 607	1 210 607	1 222 713
Taux TFR-B	-	42,17%	-	42,17%
Produit TFR-B	525 625	510 466	510 466	515 618
Rôles supplémentaires	46 172	80 330	80 330	80 330
Total contributions directes	9 944 036	9 323 137	9 323 137	9 430 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

RÉCAPITULÉ	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Attribution de compensation (versements)	1 344 422	1 057 007	1 057 007
Montant net pour dégrèvements	8 370	23 131	-
Total Recettes de fonctionnement	1 352 792	1 080 138	1 057 007
Comp. TI	203 001	-	-
Comp. FI	85 514	-	-
Comp. TP/CTP	8 961	-	-
Comp. TA services	236	-	-
Total allocations de compensation	297 692	294 954	297 692
Droits de place	6 230	6 393,08	6 000
Taxes sur les pollues électriques	150 470	153 820,00	153 920
Taxe auto. Droits de mutation	546 581	561 275,06	450 000
Autres taxes et impôts liés aux activités de services	13 447	-	-
Autres taxes	716 909	723 588	609 936
Total Produits fiscaux locaux	11 496 611	11 442 741	11 599 837
Total TP - Impôts et taxes	11 570 403	11 604 602	11 667 837

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS RECUEILLIES	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018-BP 2019
1.011 - Indemnité forfaitaire	8 580 871	8 580 871	4 588 982	4 588 982	-0,0%
1.012 - Dotation de solidarité rurale	1 152 803	1 152 803	1 236 748	-	-100,0%
1.013 - Dotation de solidarité urbaine	1 435 633	1 435 633	1 486 214	1 487 038	2,2%
1.017 - Dotation nationale de péréquation	386 535	386 535	366 017	342 930	-48,2%
1.04 - PCTPA	-	-	37 913	37 913	-
1.010 - Autres organismes de CAF	815 433	536 433	873 363	813 560	-13,8%
Compensation exécution TP TI	395 115	281 000	254 268	310 000	9,7%
Charges	486 001	248 800	222 963	34 200	-93,3%
Dotations, allocations et participations	9 356 338	9 131 272	9 131 272	9 131 272	-2,3%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

ÉVOLUTION ET ÉCARTS AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018-BP 2019
Total 015 - Allocations de charges	136 261	180 000	260 414	176 580	-10,0%
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert et autres de cdt	61 240	45 000	28 289	20 000	-45,4%
Total 15 - Autres produits de gestion courante	8 295 541	445 330	460 628	468 141	0,7%
Total 16 - Produits financiers	0	-	-	-	-
Total 17 - Produits exceptionnels	118 321	-	221 260	0 000	-100,0%
Total 18 - Reprises sur amortissements et provisions	-	407 800	425 400	-	-100,0%
Total Autres recettes de fonctionnement	1 176 481	1 031 230	1 431 295	986 945	-42,9%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 570 403	11 162 502	12 563 589	11 667 837	-4,3%
Recettes fiscales	1 034 584	1 090 890	1 000 000	1 000 000	-0,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT à la carte	11 570 403	11 162 502	12 563 589	11 667 837	-4,3%
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	0 000 000	-	4 340 108	-	-

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2019

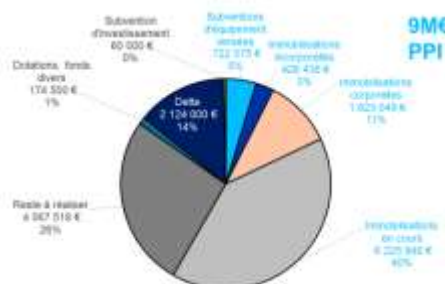
SÈVREMOINE

ÉVOLUTION ET ÉCARTS AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018-BP 2019
Total 015 - Allocations de charges	136 261	180 000	260 414	176 580	-10,0%
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert et autres de cdt	61 240	45 000	28 289	20 000	-45,4%
Total 15 - Autres produits de gestion courante	8 295 541	445 330	460 628	468 141	0,7%
Total 16 - Produits financiers	0	-	-	-	-
Total 17 - Produits exceptionnels	118 321	-	221 260	0 000	-100,0%
Total 18 - Reprises sur amortissements et provisions	-	407 800	425 400	-	-100,0%
Total Autres recettes de fonctionnement	1 176 481	1 031 230	1 431 295	986 945	-42,9%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 570 403	11 162 502	12 563 589	11 667 837	-4,3%
Recettes fiscales	1 034 584	1 090 890	1 000 000	1 000 000	-0,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT à la carte	11 570 403	11 162 502	12 563 589	11 667 837	-4,3%
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	0 000 000	-	4 340 108	-	-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

BP Principal 2019 : 15,6 M€
(15,4 M€ obtenus ci-dessous + 0,2 M€ de dépenses imprévues et 0,0 M€ de dépenses d'urgence)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

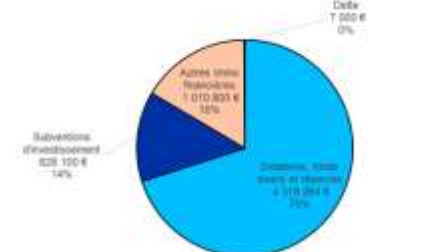
	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	AN	Évolution CV 2018-BP 2019
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	9 601 403	10 003 375	8 800 130	10 200 000	-	-10,0%
015 - Subventions d'investissement	225 260	1 453 942	300 518	224 473	814 895	-73,1%
02 - Interventions financières	280 289	646 864	279 878	438 438	188 147	-34,1%
03 - Interventions financières	2 158 489	2 271 425	1 427 538	1 020 049	750 853	-55,0%
04 - Interventions financières	2 830 387	10 247 481	4 150 438	6 325 943	1 454 936	-35,2%
05 - Interventions financières	4 522 365	28 888	28 888	-	-	-100,0%
06 - Participations et cotisations versées à des personnes physiques	12 000	12 000	12 000	-	-	-100,0%
07 - Dotations, fonds divers et divers	11 820	160 330	52 750	110 800	27 758	-34,5%
08 - Subventions d'investissement	38 350	38 350	38 350	90 000	-	-55,0%
Amortissement matériel de la dette	1 111 000	8 961 360	3 141 171	3 124 000	-	-0,2%
040 Opérations d'ordre ordre, services	81 240	45 000	28 289	20 000	-	-54,1%
041 Opérations patrimoniales	48 487	70 800	82 143	70 800	-	-2,3%
042 Opérations financières	-	750 988	-	111 259	-	-100,0%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	11 404 130	10 003 375	8 800 130	10 200 000	-	-10,0%

8 M€ PPI

RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

BP Principal 2019 : 15,6 M€
(15,2 M€ obtenus ci-dessous + 0,4 M€ de recettes imprévues et 0,0 M€ de recettes d'urgence)



RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2019

SÈVREMOINE

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Évolution CV 2018-BP 2019
01 - Dotations, fonds divers et réserves	9 011 420	8 954 846	5 544 938	4 538 364	-35,3%
02 - Subventions d'investissement	1 444 871	1 461 336	1 461 336	1 180 364	-19,2%
03 - Subventions d'investissement	684 438	680 000	750 281	710 000	-5,5%
04 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
05 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
06 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
07 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
08 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
09 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
10 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
11 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
12 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
13 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
14 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
15 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
16 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
17 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
18 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
19 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
20 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
21 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
22 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
23 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
24 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
25 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
26 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
27 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
28 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
29 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
30 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
31 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
32 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
33 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
34 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
35 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
36 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
37 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
38 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
39 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
40 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
41 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
42 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
43 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
44 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
45 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
46 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
47 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
48 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
49 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
50 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
51 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
52 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
53 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
54 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
55 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
56 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
57 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
58 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
59 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
60 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
61 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
62 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
63 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
64 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
65 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
66 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
67 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
68 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
69 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
70 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
71 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
72 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
73 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
74 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
75 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
76 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
77 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
78 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
79 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
80 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
81 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
82 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
83 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
84 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
85 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
86 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
87 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
88 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
89 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
90 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
91 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
92 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
93 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
94 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
95 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
96 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
97 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
98 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
99 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
100 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
101 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
102 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
103 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
104 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
105 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
106 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
107 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
108 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
109 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
110 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
111 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
112 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
113 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
114 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
115 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
116 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
117 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
118 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
119 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
120 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
121 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
122 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
123 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
124 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
125 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
126 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
127 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
128 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
129 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
130 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
131 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
132 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
133 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
134 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
135 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
136 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
137 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
138 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
139 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
140 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
141 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
142 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
143 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
144 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
145 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
146 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
147 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
148 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
149 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
150 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
151 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
152 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
153 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
154 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
155 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
156 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
157 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
158 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
159 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
160 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
161 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
162 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
163 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
164 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
165 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
166 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
167 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
168 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
169 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
170 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
171 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
172 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
173 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
174 - Subventions d'investissement	225 260	225 260	225 260	225 260	-
175 - Subventions d'investissement	225				

Monsieur le maire répond qu'à ce jour il n'a aucune idée de devenir de la taxe d'habitation. Aucune information n'est donnée sur la compensation de recette pour la commune. Aujourd'hui, on ne peut émettre que des hypothèses. Des associations d'élus ont fait des propositions.

Selon Anne Pithon l'une des pistes la plus probable serait que les départements perdent complètement la taxe foncière sur les propriétés bâties. La logique est que chaque collectivité locale bénéficierait d'un impôt spécifique. Evidemment les départements ne sont pas d'accord. Quant au montant exact de la compensation sur la taxe d'habitation, on n'a pas plus d'information. Le Grand Débat National et les manifestations des gilets jaunes ne permettent d'avancer plus en avant.

Michel Merle demande des précisions sur le crédit en recette concernant des dons et legs de 27 600 €. Comment a été attribué ce legs, il va être utilisé comment ?

Anne Pithon précise qu'il s'agit essentiellement d'un legs versé aux Amis de l'Orgue de Saint Macaire en Mauges qui sera ensuite reversé à la commune, pour financer en partie les travaux de relevage de l'orgue. Cette année on constate la fin des travaux et le versement des fonds en recette.

Monsieur le maire ajoute que le budget du C.C.A.S. est bénéficiaire régulièrement de legs. Monsieur le maire exprime par ailleurs ses doutes quant à la réelle compensation du produit de la T.H., pour les communes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	88	3	6

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	19 267 728.00 €	20 288 701.00 €	11 469 853.86 €	2 813 500.00 €
Opérations d'ordre	2 041 473.00 €	20 500.00 €	90 500.00 €	2 111 473.00 €
Reste à réaliser 2018			4 067 518.04 €	
Affectation résultat de fonctionnement 2018 (y compris caisse des écoles)		1 000 000.00 €		3 350 663.70 €
Excédent d'investissement 2018 (y compris caisses des écoles)				7 352 235.20 €
TOTAL	21 309 201.00 €	21 309 201.00 €	15 627 871.90 €	15 627 871.90 €

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

DELIB-2019-026

Vote budget primitif assainissement 2019

BUDGET PRIMITIF 2019 ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT BP 2019

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution CV 2018-BP 2019
Dépenses - Fonctionnement	902 500	1 764 827	1 861 000	1 861 000	-16%
010 - Charges à caractère général	226 522	719 123	744 347	622 700	-15%
012 - Charges de personnel	349 418	349 418	349 418	220 000	-37%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre ex	804 236	514 008	439 840	570 000	15%
68 - Charges financières	49 024	45 000	41 142	49 000	15%
67 - Charges exceptionnelles	118	2 000	2 000	2 000	
68 - Charges aux entités déléguées	600				
69 - Autres charges de gestion courante		6 501	9 762	9 000	30%
022 Dépenses imprévues		36 494			
023 Virement à la section d'investissement		901 862		24 548	
Recettes - Fonctionnement (en recettes)	1 046 767	1 764 827	1 861 000	1 861 000	-16%
Résultat reporté fonctionnement	389 823	318 317	330 367	38 888	
Recettes - Fonctionnement hors résultat	1 366 944	1 446 510	1 530 633	1 822 112	20%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre ex	106 986	127 808	127 268	134 000	20%
75 - Ventes de produits techniques, produits de s	1 184 012	1 368 912	1 218 978	1 387 200	20%
77 - Produits accessoires	18 046		8 387		
78 - Recettes exceptionnelles			912		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	810 267	-	10 048	-	-

INVESTISSEMENT BP 2019

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution CV 2018-BP 2019
Dépenses - Investissement	1 240 260	6 126 236	6 691 264	5 578 961	-26%
Reste à réaliser				298 561	26%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre ex	136 085	127 000	127 308	125 000	-2%
061 - Opérations patrimoniales	15 004	20 000	20 000	20 000	0%
16 - Impayés et dettes assimilées	126 075	142 000	142 313	147 000	3%
21 - Immobilisations corporelles	12 076	860 344	296 854	830 000	6%
25 - Immobilisations en cours	600 000	1 633 016	530 219	3 171 000	13%
26 - Immobilisations incorporelles	125 000	1 137 400	171 309	440 400	-61%
022 Dépenses imprévues			338 430		
Recettes - Investissement en dépenses	3 122 076	6 126 236	5 498 758	5 578 961	28%
Résultat reporté investissement	3 122 076	3 361 358	3 361 358	3 488 472	
Recettes - Investissement hors résultat	4 444 371	5 764 878	5 137 399	2 090 489	-33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre ex	600 226	554 000	490 846	519 000	18%
061 - Opérations patrimoniales	15 004	20 000	20 000	20 000	0%
15 - Subventions d'investissement	122 295	450 000	485 844	510 000	26%
22 - Immobilisations en cours	86 451	686 000	152 408	910 000	-10%
23 - Immobilisations en cours	10 000				
26 - Emprunt				1 548 543	
021 - Virement de la section de fonctionnement		101 482		34 549	
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	2 881 706	-	2 488 472	-	-

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	92	3	4

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

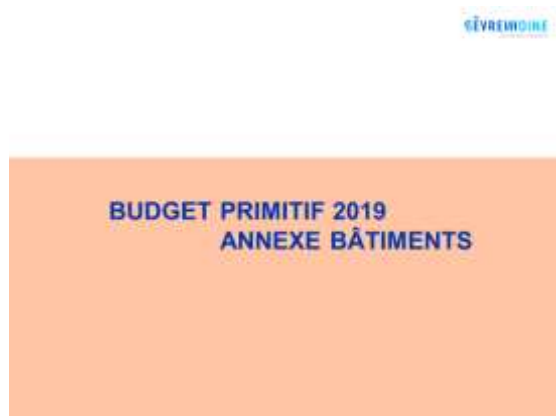
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	902 500.00 €	1 361 000.00 €	4 727 400.00 €	2 068 941.58 €
Opérations d'ordre	602 547.58 €	134 000.00 €	154 000.00 €	622 547.58 €
Reste à réaliser 2018			298 561.06 €	
Affectation résultat de fonctionnement 2018		10 047.58 €		2 488 471.90 €
Excédent d'investissement 2018				

TOTAL	1 505 047.58 €	1 505 047.58 €	5 179 961.06 €	5 179 961.06 €
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

DELIB-2019-027

Vote budget primitif bâtiments 2019



FONCTIONNEMENT BP 2019

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution CV 2018-BP 2019
Dépenses - Fonctionnement	116 964	2 145 890	4 399 294	1 345 895	-42%
011 - Charges à caractère perso	52 080	81 500	61 347	114 230	-40%
042 - Opérations d'ordre de tran	58 819	87 000	4 267 953	82 900	-8%
66 - Charges financières	8 042	3 700	3 350	1 760	-62%
68 - Autres charges de gestion	-	-	-	88 925	-
68 - Opérations aux amortissements et provisions	-	88 925	88 925	-	-
022 Dépenses imputées	-	2 000	-	-	-
022 Virement à la section d'investissement	-	1 003 845	-	1 003 340	-48%
Recettes - Fonctionnement	2 284 718	2 145 890	4 399 294	1 345 895	-42%
042 - Opérations d'ordre de tran	8 313	8 400	1 637 253	14 000	-98%
75 - Produits de services, du commer	-	10 800	27 114	99 000	219%
75 - Autres produits de gestion ad	118 380	338 100	115 217	99 480	-8%
77 - Produits exceptionnels	8 776	2 012 000	4 862 347	1 005 890	-80%
78 - Reprises provisions	-	-	-	88 925	-
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	11 511	-	1 860 167	-	-

INVESTISSEMENT BP 2019

	CA 2017	CV 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution CV 2018-BP 2019
Dépenses - Investissement	813 400	4 543 178	4 882 905	3 232 237	-29%
042 - Opérations d'ordre de tran	233 250	500 000	500 000	500 000	-
Dépenses - Investissement sans c	580 150	4 043 178	4 382 905	2 732 237	-34%
Reste à réaliser	-	-	-	432 746	-
040 - Opérations d'ordre de tran	6 315	6 400	1 637 253	14 000	-98%
13 - Opérations, fonds divers et ré	-	3 364 822	2 386 715	75 000	-98%
16 - Emprunts et dettes assimil	80 515	-	-	-	-
21 - Immobilisations incorporelles	5 874	342 579	75	454 000	33%
23 - Immobilisations en cours	107 481	1 116 643	60 355	1 527 000	36%
25 - Immobilisations incorporelles	100 000	2 062	247 436	147%	
254 - Immobilisations d'équipement vendues	3 056	3 056	8 000	146%	
020 Dépenses imputées	-	75 000	-	120 000	-
Recettes - Investissement	316 360	4 543 178	4 379 863	3 232 237	-29%
040 - Opérations d'ordre de tran	58 809	57 000	4 387 852	52 000	-8%
13 - Opérations, fonds divers et ré	3 364	11 311	11 311	1 365 187	-
13 - Subventions d'investissement	120 750	38 000	-	198 000	871%
16 - Emprunts et dettes assimil	1 751	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	123 882	-	-	-	-
004 - Produits de cession	-	2 512 852	-	-	-
021 - Virement de la section de	-	1 935 945	-	1 008 540	-
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE	502 070	-	123 942	-	-

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	90	4	3

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	182 965.00 €	1 231 005.00 €	2 462 438.22 €	2 170 186.84 €
Opérations d'ordre	1 062 040.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	1 062 040.00 €
Reste à réaliser 2018			432 746.46 €	
Affectation résultat de fonctionnement 2018				

Déficit d'investissement 2018			323 042.16 €	
TOTAL	1 245 005.00 €	1 245 005.00 €	3 232 226.84 €	3 232 226.84 €

DELIB-2019-028

Vote budget primitif SPANC 2019

SEVREMOINE

BUDGET PRIMITIF 2019 ANNEXE SPANC

FONCTIONNEMENT BP 2019

SEVREMOINE

INVESTISSEMENT BP 2019

SEVREMOINE

	CA 2017	CV 2018	CA 2019	BP 2019
Dépenses - Fonctionnement y compris	76 570	57 300	55 144	58 808
Déficit de fonctionnement reporté	42 428			
Dépenses - Investissement y compris	28 244	57 300	55 144	58 808
211 - Charges à caractère général	34 343	36 863	35 442	32 000
212 - Charges de personnel	-	18 257	18 257	7 500
217 - Charges exceptionnelles	-	1 000	410	1 000
85 - Autres charges de gestion courante	-	1 000		1 000
Recettes - Soit à l'exercice en cours	91 491	57 300	56 267	55 490
Résultat fonctionnement reporté	15 028	15 028		1 556
Recettes - Soit à l'exercice en cours	91 491	42 272	41 546	37 444
70 - Ventes de produits techniques, matériel de série	20 000	33 000	36 236	33 631
74 - Subventions d'investissement	1 789	3 950	5 411	3 753
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	15 028	-	1 556	-

	CA 2017	CV 2018	CA 2019	BP 2019
Dépenses - Investissement	-	702		702
22 - Immobilisations incorporelles	-	702		702
220 Dépenses d'immobilisation	-			
Résultat d'investissement reporté	702	702	702	702
Résultat reporté d'investissement	702	702	702	702
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE	702	-	702	-

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivant du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	90	3	4

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

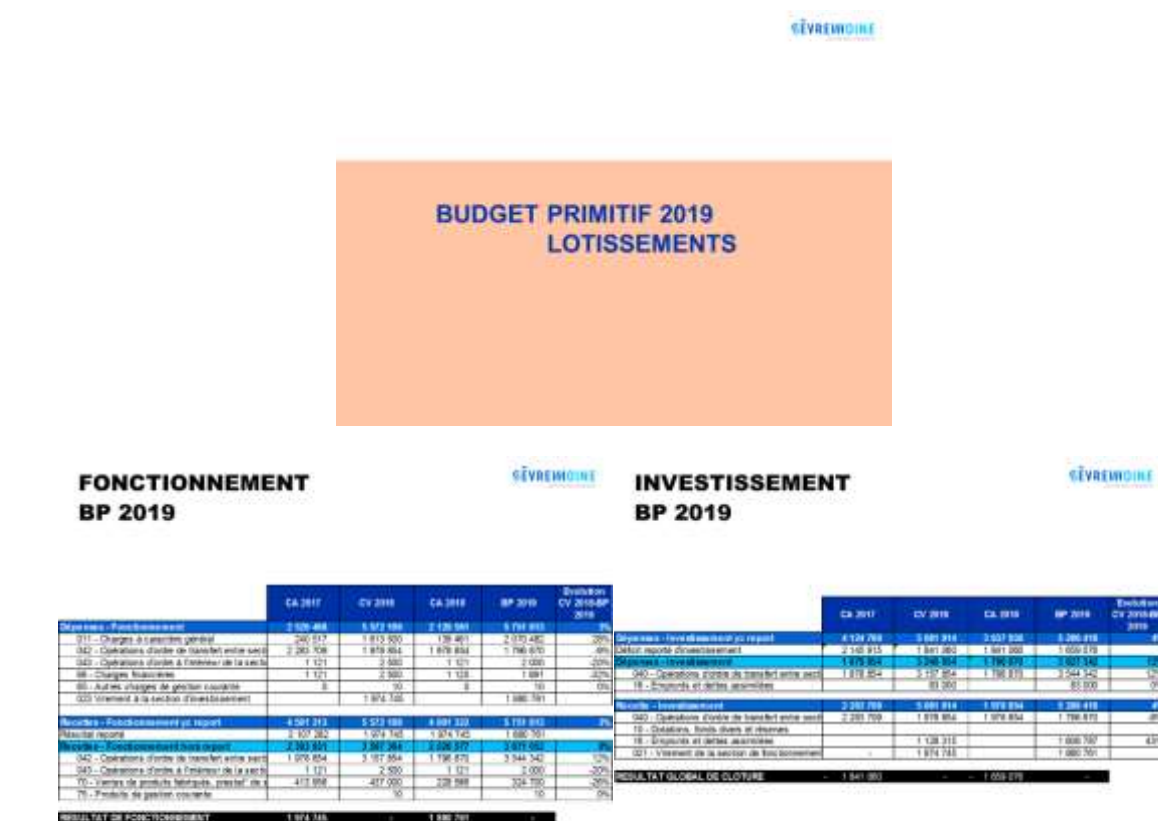
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	39 000.00 €	37 443.83 €	702.00 €	- €
Affectation résultat de fonctionnement 2018		1 556.17 €		- €

Excédent d'investissement 2018				702.00 €
TOTAL	39 000.00 €	39 000.00 €	702.00 €	702.00 €

DELIB-2019-029

Vote budget primitif Lotissements 2019



Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivant du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
93	87	3	3

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	2 072 182.50 €	324 710.00 €	83 000.00 €	1 608 787.26 €
Opérations d'ordre	3 679 630.83 €	3 546 342.32 €	3 546 342.32 €	3 679 630.83 €
Reste à réaliser 2018				

Affectation résultat de fonctionnement 2018		1 880 761.01 €		
Déficit d'investissement 2018			1 659 075.77 €	
TOTAL	5 751 813.33 €	5 751 813.33 €	5 288 418.09 €	5 288 418.09 €

DELIB-2019-030

Clôture et affectation résultat budget caisse des écoles

Par délibération n°2015-17 du 15 décembre 2015, le conseil municipal a créé un budget annexe au budget principal de Sèvremoine dont la dénomination est « Budget Caisse des Ecoles ». Le budget Caisse des Écoles n'a fait l'objet d'aucune opération de dépenses et de recettes depuis le 15 décembre 2015. Le dernier acte concerné par la Caisse des Écoles de Sèvremoine est le vote du compte administratif 2015 (délibération n° 2016-45 du 24 mars 2016) et que l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 537,36 € et l'excédent d'investissement à 1 393,27€.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 212-10 du code de l'éducation,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	91	2	5

DISSOUT la Caisse des Écoles de Sèvremoine à la date de la présente délibération,

ARRETE les comptes de la Caisse des Écoles, conformément au tableau des résultats et à la balance comptable fournie par Monsieur le Trésorier, annexé à la délibération, compte de gestion de l'année 2018,

REPREND l'ensemble de l'actif, du passif, de l'ensemble des biens, qu'ils aient une valeur à l'actif ou non,

REPREND les résultats présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 537,36 Euros dans le budget principal de la commune sur la ligne « 002 – résultat de fonctionnement » au budget primitif de l'exercice 2019,

REPREND les résultats présentant un excédent d'investissement d'un montant de 1 393,27 Euros dans le budget principal de la commune sur la ligne « 001 – résultat d'investissement » au budget primitif de l'exercice 2019,

AUTORISE monsieur le maire ou un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIB-2019-031

Effacement dettes budget principal

Dans le cadre du règlement des factures Redevance d'enlèvement des ordures ménagères émises antérieurement par la communauté de communes Moine et Sèvre, des extinctions de dette (compte 6542) après épuisement des voies de poursuite possibles ont été prononcées par jugement du Tribunal en date du 23 novembre 2018 :

- REOM 2014 : 32,36 € (pièce n°75078780012)
- REOM 2014 : 104,54 € (pièce n°75078660012)
- REOM 2015 : 109,04 € (pièce n° 75072140012)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	89	2	7

PREND ACTE de ces extinctions de dette, après épuisement des voies de poursuites possibles, en les inscrivant au compte 6542 du budget.

DELIB-2019-032

Votes subventions 2019 aux associations et approbation des conventions

En 2019, le montant de la subvention communale versée au budget CCAS est de 75 900,00€.

Parallèlement au vote du budget primitif 2019 de Sèvremoine, le conseil municipal doit voter les subventions communales aux associations.

L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales prévoit cependant que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Aussi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

10 subventions sont supérieures à 23 000 € et donnent donc lieu à établissement d'une convention de financement. Cela concerne :

• CSI	581 218 €
• Familles rurales Saint Macaire en Mauges	358 388 €
• Culture et Musique	92 000 €
• Anim'en Folie Torfou	74 327 €
• Saint Germain sur Moine	61 750 €
• Acrobat'ils Tillières	50 500 €
• Familles Rurales Saint André de la Marche	40 600 €
• Familles rurales Le Longeron	30 000 €
• Comité des fêtes Saint Macaire en Mauges	29 000 €
• Restaurant scolaire Saint Germain sur Moine	25 000 €

A cette liste s'ajoutent deux associations pour lesquelles il convient de procéder à la signature d'une convention :

• Cicadelle Maison du Mineur et des Énergies	19 500 €
• GDON Sèvremoine	19 450 €

Le montant total des subventions 2019 se décompose comme suit (montants en Euros) :

	2019
ADAPEI 44	150
ADMR de la Moine-Saint Germain	3 688.60
ADMR- Geste Sanguaze	1 356.40
ADMR Le Menhir des Mauges	5 554.60
ADMR Torfou Le Longeron	1 540
AIM	1 000
Alcool Assistance	120
APAHRC	140
APALM	800
Ass.Ste Marie des Buis	1 000
Association de Bienfaisance	1 280
Centre de Soins (SM)	720
Soins Santé Raphaël (TO)	720
Collectif Accueil de réfugiés TO	500
Comité départemental ligue contre le cancer	580
Échange solidarité Nord Sud	2 040
Écoute et partage	550
Élan de la Moine	500

Entraide SA/SM	350
Fleur de Son	100
Total France ADOT 49	100
Handiloisirs	650
Les Amis de la santé	120
Les Pieds en l'air	100
Restaurants du cœur	1 607
Secours Catholique	350
Solidarité Paysan	120
Total Action sociale	25 736.80€

	2019
Scolaire	
Amicale Laïque SC	672
Amicale Laïque Tillières - sortie extrascolaire - classe de découverte	3 011
APEL LL	1 015
APEL LR	763
APEL MM	1 043
APEL RO	3 992
APEL SA	4 119
APEL SC	434
APEL SG	4 122
APEL TI	651
APEL TO	1 547
OCCE Ecole Publique maternelle SM	826
OCCE Ecole Publique SM	4 007
OCCE Montfaucon Montigné	1 274
OCCE St André	1 022
OCCE St Germain	1 078
Comité Parents école maternelle privée Le Sénévé SM (APEL SM)	1 596
Comité Parents école Primaire privée SM (APEL SM)	11 859
Total Scolaire	43 031 €

	2019
Sport	
Aéromodélisme (RAM)	500
Amicale des pêcheurs de la Moine	405
AML section danse moderne	3 000
AML section éveil sportif	800
APEL - Trail et Fines Herbes	500
ARCT-Football	3 040
ASLT	4 400
ASSB-Basket	4 400
Association sportive du lycée Champ Blanc du Longeron	350
Basket BSM	5 600
Chevaliers de la Moine	500
Course des Vignes Moine et Sanguèze	800
Détente Germinoise	200
Dojo de la Moine	1 100
ECSF	100
EDM	4 600
Badminton SA	500
Basket ball SA	5 500
Cyclotourisme SA	455
Tennis de table SA	3 325
Entente des Mauges	1 700
Entente pongiste de la Moine	2 500

Entente Sportive la Romagne Roussay (ESRR)	2 000
Etoile Cyclisme Montfauconnaise	1 500
Evasion cycliste germinoise	150
Eveil Gymnastique (les Vaillants)	2 620
FCAM Football Club St André St Macaire	13 481
FCVM Football club val de moine	5 000
FCVR	1 000
Fleche Macairoise	1 300
Fléchettes Saint André Darts	150
Gaule Macairoise	280
Gym Douce	100
Gymnastique les Dominos	2 893
Harmony Dance	2 275
Judo Club Saint Macaire	1 630
Le Laiton Torfousien	300
Les Chasseurs Renaudins	100
Les Dynamic's	6 968
Les Roues Pêtes	200
Les Théopolitaines-Villedieu	70
MBC	5 945
MTC Andérapages	100
Rodéo Country 49	100
Roussay Animation	800
RSRV Basket	1 135
Saint Macaire Volley	1 500
Tennis de table SC	150
Tennis de table SM	1 545
Tennis de table TO (Les Vaillants)	1 000
Tennis SM	401
Till Pat et Compagnie	100
Twirling club macairois	100
Volley Détente Germinois	150
Yoga	200
Total sport	99 518 €

	2019
Culture et Loisirs	
Art et Lum	500
Arts et Couleurs	100
ASPPM	1 000
Ass Sauvegarde Chapelles Anjou	200
Atelier des Arts (Arts et Peinture)	600
Association danses macairoises	500
Aux dix et une page	2 750
Baladins Macairois	100
Brode et Piques	250
Cale-sons	5 000
Cercle Saint Joseph	400
Chemins de la Moine	1 740
Cicadelle Maison du Mineur et des Énergies	19 500
Club Plaisir Automne	170
Comité Animation et Loisirs	500
Comité de Foire	1 000
Comité de jumelage SA	800
Comité de jumelage SM LR	1 012
Comité de jumelage TO	200
Comité des fêtes LL	1 000
Comité des fêtes MM	1 000
Comité des fêtes SA	3 000
Comité des fêtes SC	1 800

Comité des fêtes SM	29 000
Connaissance Torfou	400
Culture et Musique	92 000
Etcetera Théâtre	1 500
Ferme d'activités des Mauges	1 500
Fondation du patrimoine	1 000
Les Quatre Saisons	150
Nafida	200
Rendez-vous de la Gaité	350
SAGEHA	100
Tréteaux Germinois	1 000
Union Musicale SM	3 180
Vues d'artistes	500
Total Culture et Loisirs	174 002 €

	2019
Enfance jeunesse	
ABC	61 750
Acrobat'ils - Asso restaurant sco TI (ex ARST)	50 500
Familles rurales TI	17 000
Anim'en Folie	74 327
CSI (convention pluriannuelle existante)	581 218
Familles Rurales SA	40 600
Familles rurales SC	4 500
Familles rurales SM	358 388
Familles rurales LL	30 000
Familles rurales RO	2 400
Family	7 447
Restaurant scolaire SG	25 000
Junior Association - Jeun's Square	300
Junior Association - Lap 1 Crespin	300
Junior Association - MANG'ART	400
Junior Association - Rider Crew	300
Junior Association - Ridiculus	500
Junior Association - Association des Jeunes Tilliérois	200
Junior Association - Break 12	300
Junior Association - Actif jeunes	400
Junior Association - De Filles en Aiguilles	800
Junior Association - Universal Space Andréatain	200
Team ADO	2 400
MAM "A petits pas" St Macaire	3 000
MAM "Bébé zen et les mômes" Longeron	3 000
MAM "Le Jardin des 1000 pattes" Montfaucon-St Germain	3 000
MAM "Les Til'loups" Tillières	3 000
MAM "L'ilot Calin" ST Germain	3 000
MAM "O comme 3 pommes" St Macaire	3 000
MAM La Renaudière	8 680
Matinée détente- assistante maternelle	100
Comité enfance angevine	500
Total Enfance jeunesse	1 286 510 €

	2019
Divers	
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers	500
ACPG CATM Montigné	150
PG CATM LL	500
CATM LR	100
CATM SA	200

CATM SM	350
CATM TO	500
UNC AFN SG MM	200
Amicale Laïque SG	300
Amicale Sapeurs Pompiers de Montfaucon-Montigné	1 703.24
Amicale Sapeurs Pompiers de Saint Macaire	500
Amis Montfaucon de France	500
Ass Nationale Montfaucon France	1 111
GDON Sèvremoine	19 450
Relais Paroissial	150
Scouts et guides	1 100
Total divers	27 314,24 €

Les présidents ou présidentes d'associations concernées par les subventions mises au vote doivent sortir de la salle pour le vote des subventions communales.

Des conventions d'objectifs sont à signer avec les associations Restaurant scolaire Saint-Germain-sur-Moine, Acrobat'ils Tillières, Familles Rurales Saint-André-de-la-Marche, Familles rurales Le Longeron, Anim'en Folie Torfou, Comité des fêtes Saint-Macaire-en-Mauges, ABC Saint-Germain-sur-Moine, Culture et Musique, Familles rurales Saint-Macaire-en-Mauges, CSI, Cicadelle Maison du Mineur et des Énergies, GDON Sèvremoine,

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux, par ailleurs membres du bureau des associations attributaires de subventions, de ne pas participer au vote. Sortent de la salle : Philippe Bacle, Sylvie Boissinot, Florence Grimaud, Colette Landreau, Joël Landreau, Béatrice Mallard, Sébastien Mazan, Michel Merle, Bérangère Ripoché.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1111-2, L. 1611-4, L. 2541-12 10° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
88	80	3	5

VOTE la subvention 2019 au CCAS de 75 900,00 € : les crédits pour la subvention 2019 au CCAS sont prévus à l'article 657362.

VOTE les subventions 2019 culture et loisirs, enfance jeunesse, action sociale, sport, divers, scolaire, à raison de 1 656 112,04 €

PRECISE que les provisions à hauteur de 27 609,40 € donneront lieu à attributions individuelles par délibération ultérieure.

PRECISE que les crédits pour les subventions 2019 hors CCAS sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 6574.

AUTORISE la signature des conventions d'objectifs et les conventions financières avec les associations concernées par une subvention supérieure à 23 000 € et des conventions d'objectifs et les conventions financières avec les 2 associations suivantes : GDON et Cicadelle Maison du Mineur et des Énergies.

DELIB-2019-033

Subvention exceptionnelle Anim'en Folie

Afin de solder ses comptes 2018, Anim'en Folie de Torfou sollicite une subvention exceptionnelle de 14 454 €, répartie comme suit :

- périscolaire : 2 252,39 €
- ALSH : 539,75 €
- restauration scolaire : 11 662,71 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1111-2, L. 2541-12 10° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	86	5	7

VOTE une subvention exceptionnelle de 14 454,85 € à l'association Anim'en Folie.

DELIB-2019-034

Vote ouverture crédit d'investissement 2019

Pour donner suite aux remarques formulées par la Préfecture de Maine et Loire sur la délibération d'ouverture des crédits d'investissement du conseil municipal de décembre 2018, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement en 2019, de la façon ci-dessous.

Nature	BP 2018 (€)	Autorisé 2019 (€)
202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisat	166 550.00	15 000
2031 Frais d'études	172 000.00	60 000
2051 Concessions et droits similaires	7 000.00	1 200
TOTAL 20	346 350	76 200
2111 Terrains nus		10 000
2115 Terrains bâtis		40 000
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	206 000	8 000
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	1 100 000	12 000
21318 Autres bâtiments publics	12 000	23 000
2135 Installat° générales, agencements, aménagements de	32 000	60 000
2152 Installations de voirie	54 900	5 000
21531 Réseaux d'adduction d'eau	190 000	8 500
21578 Autre matériel et outillage de voirie	39 000	10 000
2158 Autres installations, matériel et outillage techni	0	23 000
2182 Matériel de transport	15 000	130 000
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	125 000	20 000
2184 Mobilier	37 000	35 000
2188 Autres immobilisations corporelles	87 000	32 000
TOTAL 21	2 333 650	416 500
2312 Agencements et aménagements de terrains	115 000	82 000
2313 Constructions	5 617 000	630 000
2315 Installations, matériel et outillage techniques	1 540 000	730 000
Total 23	7 492 000	1 442 000
2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	525 000	100 000
TOTAL 204	625 000	100 000
	10 797 000	2 034 700

Budget annexe Bâtiments :

Nature	BP 2018 (€)	Autorisé 2019 (€)
2031 Frais d'études	97 500.00	24 375
2051 Concessions et droits similaires	2 500.00	625
TOTAL 20 - Immobilisations incorporelles	100 000.00	25 000
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	41 716.00	10 000
2188 Autres immobilisations corporelles	300 000.00	60 000
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles	341 641.00	70 000

2313 Constructions	1 186 607.06	110 000
TOTAL 23 - Immobilisations en cours	1 142 351.32	110 000
	1 583 992.32	205 000

Budget annexe Assainissement :

Nature	BP (€)	Autorisé 2019 (€)
2031 Frais d'études	950 000	36 000
TOTAL 20	950 000	36 000
21532 - Réseaux d'assainissement		10 000
21562 Service d'assainissement	495 000	90 000
2182 Matériel de transport	100 000	5 000
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	100 000	5 000
2184 Mobilier	100 000	5 000
TOTAL 21	795 000	115 000
2315 Installations, matériel et outillage techniques	1 247 812.49	230 000
Total 23	1 247 812.49	230 000
	2 992 812	381 000

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DELIB-2018-222 du 18 décembre 2018 portant ouverture des crédits d'investissement 2019

Considérant les observations formulées par le service du contrôle de légalité,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	88	1	10

AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement en 2019, de la façon ci-dessus.

RETIRE la délibération du 18 décembre 2018 susvisée.

DELIB-2019-035

Tarifs des locations de salles aux particuliers et entreprises : Tillières

Par délibération du 23 novembre 2017, le conseil municipal a défini les principes de calcul des tarifs de location de salles municipales aux particuliers et entreprises sur la commune de Sèvremoine.

La salle des fêtes de Tillières vient d'être rénovée, elle dispose entre autres d'un espace extérieur fermé, il convient désormais d'actualiser le tarif de location pour tenir compte de l'amélioration des équipements. Il est proposé de faire passer le tarif de location, un jour, aux particuliers de 293 € à 355€.

Par ailleurs, il est désormais possible de mettre la cantine en location. Tarif proposé, un jour, pour un particulier : 136 €.

Michel Merle s'interroge sur la réelle possibilité, pour des raisons d'hygiène, de louer des cantines.

Richard Cesbron précise que pour la cantine, on ne loue pas la cuisine, mais seulement la salle où sont pris les repas.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° DELIB-2017-194 du 23 novembre 2017 portant tarifs de location des salles municipales aux particuliers et entreprises,

Considérant les critères d'équipements votés par le conseil municipal le 23 novembre 2017,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	87	0	8

ARRETE les tarifs de location de la salle des fêtes et de la cantine de Tillières, comme suit :

TILLIERES	Sèvremoine					Hors Sèvremoine (X1,50)		
	Particuliers location 1 jour	Entreprises de Sèvremoine (X 2)	Entreprises de Sèvremoine 2 jours consécutifs (X 2 X 1,50)	Particuliers pour 2 jours consécutifs (X1,50)	Particuliers Vin d'honneur seul (X 0,50)	Particuliers location 1 jour	Particuliers location pour 2 jours consécutifs (X1,50)	Particuliers vin d'honneur seul (X 0,50)
Salle des fêtes	355 €	710 €	1 065 €	533 €	178 €	533 €	799 €	266 €
Cantine	136 €	272 €	408 €	204 €	68 €	204 €	306 €	102 €

3. Demande de subventions

DELIB-2019-036

Demande de subvention de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités - Projet de réhabilitation, agrandissement, mise aux normes de l'accueil périscolaire et restaurant scolaire de la Renaudière

La dotation de soutien à l'investissement local des communes et leurs groupements, créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité. Vu l'état du bâtiment communal affecté à l'accueil périscolaire et restaurant scolaire de La Renaudière, considérant l'évolution du nombre d'habitants sur la commune déléguée : 791 en 1995, 937 en 2004, 970 en 2015, 1070 au 1/1/2019, de même que l'évolution du mode de vie des habitants : le nombre d'enfants accueillis a doublé en 15 ans passant de 40 à 80, il convient de répondre aux besoins de la population, en réorganisant le bâtiment pour le rendre plus fonctionnel et le mettre aux normes actuellement en vigueur.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à la somme de 370 000,00 €uros HT.

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Etudes et maîtrise d'oeuvre	35 000,00	Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement	111 000,00
Recherche plomb et amiante	5 000,00	Fonds propre de la commune	259 000,00
Contrôles,	7 000,00		
Désamiantage	15 000,00		
Travaux intérieurs	126 000,00		
Structure et enveloppe	115 000,00		
Mise aux normes cuisine	21 000,00		
Travaux extérieurs	27 000,00		
Marge pour imprévu	19 000,00		
TOTAL	370 000,00	TOTAL	370 000,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2335-5 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	89	3	5

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le projet et le plan de financement précisé ci-dessus,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter une subvention D.S.I.L. 2019 au titre des grandes priorités pour aider à financer les travaux de réhabilitation-extension de l'accueil périscolaire et restaurant scolaire de La Renaudière,
ENGAGE la commune nouvelle Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,
AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIB-2019-037

Demande de subvention de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités – Aménagement de liaisons douces entre la gare de Torfou et les bourgs de Torfou, Le Longeron et Tiffauges.

La dotation de soutien à l'investissement local des communes et leurs groupements, créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité.

La région des Pays-de-la-Loire a inscrit, dans le plan État/Région 2015-2020, la modernisation de la ligne de chemin de fer Clisson/Cholet, avec le déplacement de halte-ferroviaire de Torfou, pour permettre un aménagement adapté à l'augmentation de la capacité de la ligne. Le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine prévoit l'aménagement de liaisons douces entre la gare de Torfou et les bourgs de Torfou, du Longeron et la vallée de Torfou jouxtant le bourg de Tiffauges.

Ce projet permettra de garantir **l'intermodalité des accès à la future gare en toute sécurité**. Les objectifs poursuivis correspondent bien aux grandes priorités : « **développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements** ».

Le coût estimatif de l'opération s'élève à la somme de 430 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en €uros HT	Nature des concours financiers	Montant en €uros HT
Liaison douce entre la gare et le bourg de Torfou	75 374,20	État – Dotation de Soutien à l'Investissement	215 000,00
Liaison douce entre la gare et le bourg du Longeron	221 656,68	Aide régionale	129 000,00
Liaison douce entre la gare et la vallée de Torfou, jouxtant le bourg de Tiffauges	73 245,30	Fonds propre de la commune	86 000,00
Travaux de terrassement et d'assainissement	34 972,50		
Marge pour imprévu	24 751,32		
TOTAL	430 000,00	TOTAL	430 000,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2335-5 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	88	3	7

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le projet et le plan de financement précisé ci-dessus,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter la subvention D.S.I.L. 2019, au titre des grandes priorités, pour l'aménagement liaisons douces entre la gare de Torfou et les bourgs de Torfou, Le Longeron et Tiffauges,

ENGAGE la commune nouvelle Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIB-2019-038

Demande de subvention de l'État au titre de la DSIL – contrat de ruralité – Halte ferroviaire Torfou, Le Longeron, Tiffauges

La dotation de soutien à l'investissement local des communes et leurs groupements, créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité.

La région des Pays-de-la-Loire a inscrit, dans le plan État/Région 2015-2020, la modernisation de la ligne de chemin de fer Clisson/Cholet, avec le déplacement de halte-ferroviaire de Torfou, pour permettre un aménagement adapté à l'augmentation de la capacité de la ligne.

La création d'une voie d'évitement, la construction d'un passage souterrain et la création de quais sont à la charge de la SNCF, les acquisitions foncières (local et espaces publics) et le réaménagement d'espaces de stationnement restent à la charge de la commune de Sèvremoine.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine qui prévoit l'aménagement de la halte ferroviaire « Torfou – Le Longeron – Tiffauges » afin de contribuer au désenclavement de ce secteur géographique.

Les objectifs poursuivis correspondent bien aux orientations du contrat signé par le territoire et principalement « renforcer la mobilité ».

Le coût estimatif de l'opération qui s'élève à la somme de 430 000 euros HT,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant en €uros HT	Nature des concours financiers	Montant en €uros HT
Terrassement, assainissement	143 284,19	État – Dotation de Soutien à l'Investissement	215 000,00
Parvis et parking	23 570,32	Aide régionale	129 000,00
Extension éclairage public	40 465,63	Fonds propre de la commune	86 000,00
Création d'un plateau surélevé	22 627,12		
Abri vélos et achat vélos	43 340,00		
Abri et mobilier urbain	32 392,25		
Signalisation	6 411,04		
Acquisition parcelles	27 050,00		
Parking 2 de 150 places	69 940,60		
Marge pour imprévu	20 918,85		
TOTAL	430 000,00	TOTAL	430 000,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2335-5 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	90	2	5

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le projet et le plan de financement précisé ci-dessus,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter la subvention D.S.I.L. 2019, au titre du contrat de ruralité, pour l'aménagement des abords et du parvis de la gare de Torfou – Le Longeron – Tiffauges,
ENGAGE la commune nouvelle Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement,
AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Ressources humaines

DELIB-2019-039

Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au conseil de discipline de recours

Le conseil de discipline de recours de la fonction publique territoriale, qui, pour les Pays de la Loire, a son siège au centre de gestion de Loire-Atlantique, comprend en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Au terme de l'article 18 du décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, ce conseil de discipline de recours est notamment constitué de *"membres des conseils municipaux des communes situées dans le ressort du conseil de discipline de recours choisis en nombre égal parmi les **membres des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants** et parmi les maires des communes de moins de 20 000 habitants, le membre supplémentaire étant choisi parmi ces derniers lorsque le nombre de membres est impair. Ces membres sont choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.*

Suite aux élections des représentants du personnel aux comités techniques du 6 décembre 2018, les représentants des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants disposent désormais d'un siège supplémentaire (de 2 à 3) au conseil de discipline de recours de la fonction publique territoriale de la région des Pays de la Loire, ce qui rend nécessaire une nouvelle procédure de désignation.

Rachel Hérauld souhaite des précisions sur les fonctions exactes du conseil de discipline de recours.

Anne Pithon explique qu'un conseil de discipline siège au centre de gestion du personnel communal de Maine-et-Loire, en 1^{ère} instance. En 2^{ème} instance, en cas de recours, le conseil de discipline de recours existe à l'échelle régionale, siégeant au centre de gestion du personnel communal de Loire-Atlantique. Sont membres des conseils de discipline, des agents et des élus. Comme il y a davantage de communes de plus de 20 000 habitants, il y a un siège de plus pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 18 du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il convient de permettre de procéder au tirage au sort des représentants des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants, pour siéger au conseil de discipline de recours,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
99	85	14

DESIGNE, monsieur le maire, Didier Huchon, pour représenter Sèvremoine au tirage au sort.

5. Commerce

DELIB-2019-040

Création d'une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable

La commune de Sèvremoine réalise régulièrement des travaux de requalification des centres-bourgs des communes déléguées. Malgré les mesures prises pour faciliter l'accès aux commerces et services pendant ces travaux, les acteurs économiques peuvent rencontrer des difficultés d'exploitation liées aux impératifs de déroulement des chantiers.

Consciente de ces désagréments et soucieuse de soutenir les commerces et services de proximité, la municipalité souhaite apporter une solution qui permettra de diminuer l'impact financier des travaux sur les activités économiques.

Ainsi, il est envisagé d'indemniser les commerçants qui seraient en mesure de justifier d'une perte de marge brute à cause de travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. A cette fin, il est proposé de créer une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) qui aura pour mission d'instruire les dossiers de demande d'indemnisation déposés par les commerçants ayant subi un préjudice économique.

Lorsque le conseil municipal jugera que des travaux réalisés par la commune, d'une durée supérieure à 1 mois, risquent de causer des préjudices aux acteurs économiques implantés dans le secteur des travaux, il arrêtera un périmètre et une période ouvrant droit à indemnisation. La CPRA et les professionnels seront informés de cette décision. La CPRA étudiera les dossiers déposés par les commerçants et proposera un montant d'indemnisation pour chaque dossier éligible. Le conseil municipal statuera ensuite sur ces propositions d'indemnisation.

Dès lors qu'une indemnisation sera acceptée par un pétitionnaire, une convention sera signée et mettra fin à toutes poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu desquelles le Tribunal Administratif.

Le règlement intérieur de la commission précise les conditions d'indemnisation et la procédure à respecter.

- calcul pour évaluer l'indemnité : marge brute = vente de marchandises HT – coût d'achat des marchandises vendues en prenant en compte la variation du stock.
- perte de marge brute au sens de la CPRA = moyenne des marges brutes des 3 dernières années – marge brute dégagée pendant les travaux

Lors de l'analyse, la commission appréciera les facteurs tels que la saisonnalité, les périodes de congés, etc.

- indemnisation possible à partir d'une perte de marge brute de 10 % ;
- indemnisation au maximum à hauteur de 50 % de la perte de marge brute.

La CPRA, constituée de 9 membres, sera placée sous la présidence d'un avocat (Me Peneau) et sera constituée comme suit :

- vice-Président : le maire de Sèvremoine
- l'adjoint de Sèvremoine en charge de l'Économie Communale (titulaire : Denis Vincent, suppléante : Rachel Hérault)
- l'adjoint de Sèvremoine en charge des Infrastructures et de l'Assainissement (titulaire : Paul Manceau, suppléant : Christophe Caillaud)
- le Maire délégué de la commune concernée
- deux élus, membres de la Commission Économie Communale (titulaires : Chantal Moreau, Alain Essolito, suppléants : Laurent Vigneron, Paul Clémenceau)
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

A titre exceptionnel, il est proposé au conseil municipal de saisir la CPRA pour les travaux déjà réalisés présentés ci-après. Les pétitionnaires pourront déposer leur dossier de demande de subvention dans la limite des 3 mois suivant la présente délibération.

1) Rue de Vendée et rue Pasteur – St Macaire-en-Mauges :



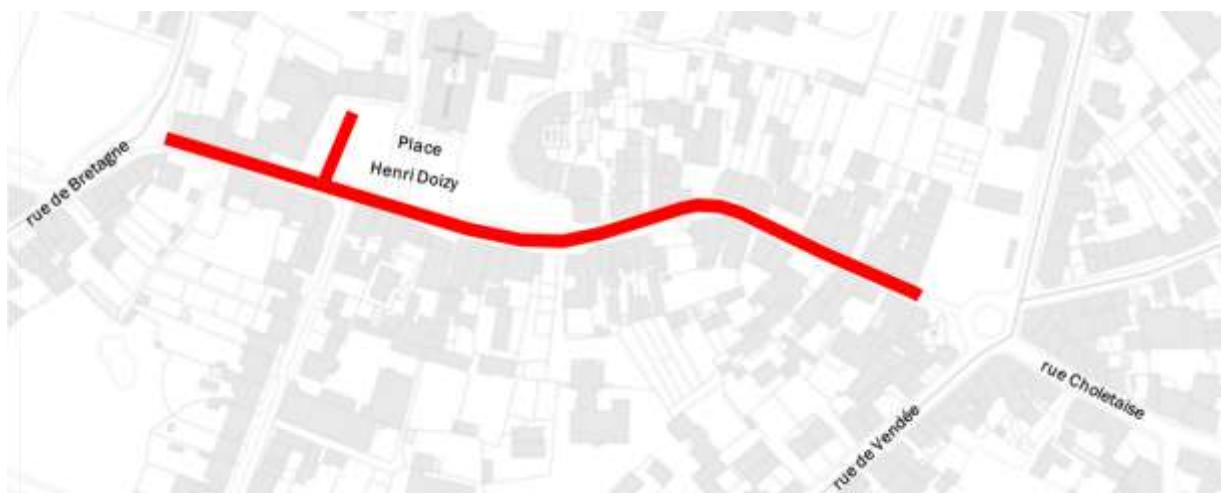
Droit à indemnisation :

- Du n°01 au n°65 rue de Vendée
Et le n°02 rue Choletaise
pour la période
du 29/05/2017 au 14/09/2018
- Du n°01 au n°23 rue Pasteur
pour les périodes
du 05/05/2017 au 30/06/2017,
du 27/11/2017 au 02/02/2018.

2) Rue du Commerce – St Macaire-en-Mauges

Droit à indemnisation :

- Du n°1 au n°85 rue du Commerce
Du n°01 au n°25 place Henri Doizy
Pour la période du 17/09/2018 au 30/11/2018



3) Rue de la Poste et rue du Commerce – Tillières



Droit à indemnisation :

— Du n° 1 au n° 15 rue de la Poste
Et le n° 02 ter rue du Stade
pour la période
du 26/06/2017 au 15/09/2017

— Du n° 1 au n° 46 rue du Commerce
pour la période
du 15/09/2017 au 15/11/2017

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2251-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	82	2	8

APPROUVE la création de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable ;

ARRETE la composition de la commission prise en sa formation plénière comme suit :

- Président : un représentant de la profession d'Avocats ;
- Vice-Président : Le Maire de Sèvremoine ;
- L'adjoint de Sèvremoine en charge de l'Économie Communale ;
- L'adjoint de Sèvremoine en charge des Infrastructures et de l'Assainissement ;
- Le Maire délégué de la commune concernée ;
- Deux élus, membres de la Commission Économie Communale ;
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

CONFIRME la désignation des deux élus membres de la Commission Économie Communale qui siégeront au sein de la CPRA :

- Madame Chantal Moreau,
- Monsieur Alain Essolito.

DESIGNE des élus suppléants aux membres de la CPRA suivants :

Titulaire	Suppléant
Denis VINCENT, Adjoint en charge de l'Économie Communale	Rachel HERAULT, Élue membre de la Commission Économie Communale
Paul MANCEAU, Adjoint en charge des Infrastructures et de l'Assainissement	Christophe CAILLAUD, Élu membre de la Commission Infrastructures
Chantal MOREAU,	Laurent VIGNERON,

Élu membre de la Commission Économie Communale	Élu membre de la Commission Économie Communale
Alain ESSOLITO, Élu membre de la Commission Économie Communale	Paul CLEMENCEAU, Élu membre de la Commission Économie Communale

VALIDE le règlement intérieur de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable tel que joint en annexe ;

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer le règlement intérieur afférant ;

ARRETE à titre exceptionnel les périmètres et les périodes ouvrant droit à indemnisation pour les travaux achevés à St Macaire-en-Mauges (rue de Vendée et rue du Commerce) et à Tillières (rue la Poste et rue du Commerce), tels que précisés ci-dessus ;

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire.

6. Infrastructures

DELIB-2019-041

Fonds de concours au SIEML pour extension de l'éclairage public à Montfaucon-Montigné

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des travaux relatifs à des extensions du réseau d'éclairage public.

Pour ce type de prestation le SIEML participe à hauteur de 25%.

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-44-01	MONTFAUCON MONTIGNE	Poteau penché à remplacer rue Basse St Jean et effacement d'une travée	6 744,82 €	75%	5 058,62 €

Cette opération est estimée à 6 744.82 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 5 058.62 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
88	82	0	6

ACCEPTE de verser le montant du fonds de concours au S.I.E.M.-L. au titre des prestations à réaliser sur le réseau d'éclairage public, pour le remplacement d'un poteau et l'effacement d'une travée, à Montfaucon-Montigné.

7. Affaires patrimoniales

DELIB-2019-042

St Crespin sur Moine - voirie rurale - La Vincendelière - Cession de bien

Pour permettre la régularisation de la situation à l'extrémité de la voie communale n°134, il est proposé de céder aux riverains, M. et Mme Papin, 2 parcelles cadastrées 273 A n° 1616 et 1617, d'une surface globale de 43 m², issues de la division de la parcelle A n°449.

La cession de ces terrains nus se ferait pour l'euro symbolique, l'acquéreur prenant en charge tous les frais.

L'avis des Domaines a été demandé et reçu le 9 janvier 2019.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	91	2	2

ACCEPTE la vente à M. et Mme Papin de 2 parcelles cadastrées 273 A n° 1616 et 1617, d'une surface globale de 43 m², issues de la division de la parcelle A n°449, situées à la Vincendelière St Crespin sur Moine, au prix d'un €uro (1 €).

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

DELIB-2019-043

St Germain sur Moine - Terrains à proximité du complexe sportif et des établissements scolaires - Échange sans soulte

Afin de régulariser une clôture privée édifiée sur des parcelles communales, il est envisagé un échange sans soulte.

Il s'agit pour la commune de faire l'acquisition des parcelles cadastrées D 3416 de 1 m² et D 3422 de 22 m² auprès de l'Association Éducation populaire de la Moine qui cède, elle, les parcelles cadastrées D 3418 de 229 m² et 3420 de 151 m², à la commune. La commune prend en charge tous les frais.

L'avis des Domaines a été demandé et reçu le 4 décembre 2018.

Georges Brunetière, conseiller municipal, président de l'Association d'Éducation Populaire de la Moine, sort de la salle et ne participe pas par conséquent au vote.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	92	0	4

ACCEPTE l'échange sans soulte :

- acquisition des parcelles cadastrées D 3416 de 1 m² et D 3422 de 22 m² auprès de l'Association Éducation populaire de la Moine
- qui cède les parcelles cadastrées D 3418 de 229 m² et 3420 de 151 m², à la commune.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle

Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

8. Urbanisme

DELIB-2019-044

PLU de Mauges sur Loire – Avis sur le projet d'arrêt

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le conseil municipal de Mauges sur Loire a arrêté le projet de Plan local d'Urbanisme (PLU).

Ce territoire dépend, comme Sèvremoine, du SCoT du Pays des Mauges.

Le projet d'Aménagement et de Développement durables du PLU de Mauges sur Loire repose sur 4 axes :

- Axe 1 : Prévoir l'évolution à long terme du territoire, en **s'appuyant sur les polarités existantes**
- Axe 2 : Assurer le maintien des **activités économiques** et le développement de **l'activité touristique**
- Axe 3 : Définir des outils pour assurer la **mise en valeur du patrimoine** bâti, paysager et environnemental, sources d'identité
- Axe 4 : Inscrire le projet du PLU dans la perspective de **préservation durable de la qualité de vie des habitants**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Mauges sur Loire présente plusieurs points de convergence avec le projet de Sèvremoine :

Organisation du territoire

Le territoire est structuré en pôles : les pôles urbains de St Florent le Vieil à l'Ouest et de La Pommeraye/Montjean sur Loire à l'Est et 8 pôles de proximité, qui s'appuie sur les synergies internes du territoire

Réduction de consommation foncière avec le principe de renouvellement urbain et de densification de l'enveloppe urbaine.

La densité urbaine est de :

- 20 lgt/ha sur les Pôles urbains
- 17 lgt/ha pour les communes à dominante rurale de plus de 1000 hab.
- 14 lgt/ha pour les communes à dominante rurale de moins de 1000 hab.

L'objectif de Mauges sur Loire est de réduire de 70% la consommation d'espaces naturels et agricoles par rapport à la dernière décennie, soit une consommation de

- Maximum 40ha en zone 1AU et 2Au
- Maximum 20ha pour les zones économiques

Le projet de PLU interdit ainsi les constructions les hameaux et villages sauf :

- pour le village de la Boutouchère (urbanisation encadrée)
- Un STECAL Habitat

Il prévoit, en outre, 52 changements de destination, établis selon des critères de respect du patrimoine et de l'activité agricole.

Habitat

Les principes en matière d'Habitat encadrent et anticipent les nouvelles arrivées de population et l'augmentation des seniors, le parcours générationnel et prévoient des objectifs de construction de logement sociaux adaptés aux différentes opérations.

Mauges sur Loire se fixe un objectif de 950 logements supplémentaires sur 10 ans dont 30% minimum dans les enveloppes urbaines et 60% dans les pôles.

Aménagement urbain et Mobilités

Mauges sur Loire entend maintenir un bon niveau d'équipements de proximité, favoriser les déplacements au sein des bourgs, à travers notamment les liaisons douces, développer l'intermodalité, en lien avec Mauges Communauté, et le rabattement vers les gares, redynamiser les centres bourgs en favorisant le service et le commerce et offrir les conditions favorables au maintien et à l'installation de nouvelles activités.

Valorisation du patrimoine

Le PLU de Mauges sur Loire met en place différents outils pour identifier et protéger le patrimoine. Il vise à faire du patrimoine le socle d'un projet touristique pour le territoire et veille à être en cohérence avec l'Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP) de St-Florent le Vieil.

Le projet de Plan local d'Urbanisme Mauges sur Loire présente, enfin, un **point d'intérêt pour Sèvremoine, à travers l'amélioration de la performance énergétique du bâti ancien** en lien avec le PCAET de Mauges Communauté

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 153.12 à 17 du code de l'urbanisme,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	91	1	6

EMET un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Mauges sur Loire.

ACTUALITE DES COMMISSIONS

Commission Aménagement et Urbanisme

PLU

Jean-Louis Martin rappelle que le PLU a été arrêté en septembre 2018, le dossier a été remis aux personnes publiques associées, celles-ci ont donné leur avis, auquel Sèvremoine va devoir maintenant devoir répondre. L'enquête publique est en préparation. Le Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée de trois commissaires enquêteurs, pour une enquête prévue du 20 mars au 23 avril. 17 permanences sont organisées sur le territoire, dont 3 sur le pôle de St Macaire, 2 à Saint André, 2 à Torfou, Montfaucon et le Longeron, 1 à Montigné, pour les communes de proximité (la Renaudière, St Crespin, Tillières et Roussay) des créneaux sont prévus. Une information spécifique va être diffusée. Les habitants de Sèvremoine peuvent se rendre dans la permanence de leur choix, même s'ils ne sont pas domiciliés dans la commune déléguée où se trouve la permanence.

Programme local de l'habitat

Dans le cadre du programme local de l'habitat, il sera présenté un panel d'actions, le 4 mars de 19 h. 30 à 21 h. 30, à la salle de loisirs de Roussay. Les commissions municipales Aménagement et Urbanisme, Social, sont plus particulièrement conviées, mais les autres conseillers municipaux peuvent également y participer.

Commission Culture et Patrimoine

Concert de CHRIS BERGSON dans le cadre du festival « A Cup of Blues »

Salle polyvalente de St Germain sur Moine
VENDREDI 1er MARS 2019
20h30

Concert du bluesmann américain Chris Bergson,
mêlant blues, soul, jazz mais aussi rock et funk.

Concert donné dans le cadre de la 6^{ème} édition du
festival « A Cup of Blues ».

www.scenesdepays.fr



Claire Baubry informe que des bornes interactives viennent d'être mises en place au musée des Métiers de la Chaussure. Elles permettent de bien comprendre la fabrication d'une chaussure, avec des films et des jeux pédagogiques destinés à un public familial. 6 bornes ont été installées. Les bénévoles du musée ont été associés. Les films ont été réalisés par FIGURE-TOI PRODUCTION et les jeux par OPIXIDO et DOMOVISUAL. L'inauguration aura lieu lundi 4 mars, à 18 heures. L'ouverture au public pour la nouvelle saison commence le 1^{er} mars. Le conseil municipal prend connaissance d'un film "Chaussure, coupe et réparations".

G 27

Richard Cesbron revient sur la concertation citoyenne qui a eu lieu le 7 février dernier. Elle avait pour objectif d'initier une collaboration avec les citoyens de Sèvremoine, pour l'organisation de la gouvernance d'après 2020. Richard Cesbron tient à souligner le succès collectif de cette initiative. Plus de 320 personnes étaient présentes. Elles ont été très actives au sein de 9 ateliers. 27 participants se sont spontanément portés volontaires pour continuer le travail avec le G 27. Ce dernier élargi, à d'autres citoyens, va continuer le travail avec une restitution de ses travaux le 13 juin prochain. Pour conclure, Richard Cesbron tient à remercier les nombreux élus qui ont participé à l'organisation de la soirée, d'abord à sa préparation puis à son animation. Des élus hors G 27 ont collaboré à la logistique. Grâce à sa qualité rédactionnelle, la presse a largement contribué à transmettre fidèlement le déroulement de cette soirée, pour les personnes qui n'ont pu y assister.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2019-009-AG / Régie de recettes des animations diverses organisées par la commune nouvelle de Sèvremoine

Le 28 janvier 2019

Il y a lieu de réorganiser la régie de recettes animations diverses organisées par la commune nouvelle de Sèvremoine afin de l'étendre à toutes les actions menées sur son territoire,

La régie encaisse les produits suivants définis et votés par le conseil municipal, pour tout le territoire de Sèvremoine : manifestations diverses, tickets sport/cinéma/culture, repas organisés dans le cadre d'une manifestation communale, telle que repas des Aînés, exposition Regards, forum des associations, actions et animations comme le Parrainage Grand Popo.

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèque et numéraire. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de tickets.

Un fonds de caisse d'un montant de 30 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse, en monnaie fiduciaire hors fonds de caisse, que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8, et au minimum une fois par mois
Il verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes, au minimum une fois par mois.
Il est assujéti à un cautionnement de 300 €, selon la réglementation en vigueur.

N°DEC-2019-010-AG / Avenants aux marchés des publications communales : Flashs STUDIO RICOM Publications : IMPRIMERIE DES MAUGES

Le 29 janvier 2019

Un avenant n°1 au lot 1 Réalisation des flashs communaux a été signé avec STUDIO RICOM de Cholet.
Un avenant n°2 au lot 2 Impression des publications communales a été signé avec IMPRIMERIE DES MAUGES.

L'objet de l'avenant 1 au lot 1 et de l'avenant 2 au lot 2 est la prise en compte de la suppression de l'indice retenu pour le calcul de la révision prévue à l'article 3.2 du CCAP :

- L'indice "salaires mensuels de base par activité du travail du bois, industries du papier et imprimerie" identifiant 001567425 est remplacé par l'indice "salaires mensuels de base – travail du bois, industries du papier et imprimerie " identifiant 010562721.
- Les valeurs de cet indice prises en compte pour le calcul de la révision sont donc :
 - Io : valeur de l'indice du trimestre de dépôt des offres soit le 3ème trimestre 2018.
 - In : valeur de l'indice du trimestre connu à la date de révision.

Incidence financière de l'avenant (nouveau montant des marchés) : néant.

N°DEC-2019-011-AG-Contrat de services GESCIME

Le 29 janvier 2019

Le contrat de services proposé par GESCIME a été signé, pour les prestations suivantes : maintenance fonctionnelle et technique du logiciel, hotline illimitée aux heures jours et heures ouvrables, veille réglementaire, mise à jour annuelle, assistance et conseil en gestion de sites funéraires, 2 sauvegardes automatiques annuelles des bases de données, site internet de présentation et de valorisation des espaces funéraires de Sèvremoine, couplé au logiciel GESCIME, rapport d'activité annuel de la base de données cimetières et conseil en optimisation de la gestion.

Clauses financières : 2 343,00 € H.T. annuels, pour 6 716 emplacements, comprenant le site internet espaces funéraires, l'audit annuel, la sauvegarde bi annuelle.

Le contrat prend effet à compter du 30 janvier 2019, pour une durée de 3 ans, pour ensuite une possibilité de renouvellement express à chaque date anniversaire d'installation du logiciel, effectuée le 30 janvier 2018.

N°DEC-2019-012-AG / Déclaration préalable : rénovation de la toiture à l'identique de la maison médicale de Montfaucon-Montigné

Le 29 janvier 2019

Une demande de déclaration préalable a été déposée pour la rénovation de la toiture existante de la maison médicale 40, rue Louis Prosper Lofficial Montfaucon-Montigné 49230 Sèvremoine. Dépose de l'existant et pose d'ardoises et tuiles neuves à l'identique :

- remplacement des ardoises par des ardoises neuves
- remplacement des tuiles "tige de botte" par des tuiles neuves "tige de botte" teinte rouge.

N°DEC-2019-013-AG / Cession par ENEDIS d'un interrupteur et d'une protection de transformateur situés à la piscine de Saint Macaire Sèvremoine

Le 29 janvier 2019

Des travaux étaient prévus sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS le 11 février 2019 sur le poste de transformation électrique situé à la Bourdinerie 49301P0061, sachant que ce poste est en partie dans le périmètre de la concession du réseau public de distribution dont ENEDIS est gestionnaire et pour l'autre partie propriété du domaine de Sèvremoine. Un interrupteur haute tension et une protection de transformateur n'ont plus à figurer dans le périmètre de la concession d'ENEDIS,

Une convention de cession à la commune nouvelle de Sèvremoine, par ENEDIS, a été signée, tenant compte des précisions suivantes.

- Les ouvrages transférés ne sont plus utilisés pour la distribution d'énergie électrique, ils ne sont plus exploités par ENEDIS.
- Les ouvrages transférés par ENEDIS sont :
 - un interrupteur haute tension (MERLIN GERIN modèle SM6)
 - une protection transformateur (MERLIN GERIN modèle SM6)
- Ce transfert est gratuit.

N°DEC-2019-014-Accord cadre de prestations de formation pour le personnel de Sèvremoine
Le 4 février 2019

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. L'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix des prestataires a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service des Ressources Humaines de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

La consultation était décomposée en 5 lots :

- Lot 1 : formations d'autorisations de conduite et CACES,
- Lot 2 : formations d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux AIPR,
- Lot 3 : formations habilitations électriques,
- Lot 4 : formations premiers secours,
- Lot 5 : formations incendie.

23 offres ont été reçues dans les délais impartis,

Pour les prestations de formation du personnel de Sèvremoine, sont retenus les organismes de formations suivants :

N° Marchés	Entreprises retenues	Montant maximum annuel des marchés
19002-01	CEPIM	12 000,00 €
19002-02	ECF	5 000,00 €
19002-03	CEPIM	12 000,00 €
19002-04	Croix Rouge française CRFP	5 000,00 €
19002-05	PREVCONCEPT	5 000,00 €

Délai global d'exécution du marché public : la durée du marché est de 12 mois. La date d'effet du marché est fixée du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 ou à compter de la notification si celle-ci intervient après le 1^{er} février 2019. Le marché pourra être reconduit une fois sur décision expresse, sans que sa durée maximale ne puisse excéder 2 ans.

N°DEC-2019-015-Fourniture et livraison de panneaux et matériels pour la signalisation verticale des voiries communales : LACROIX SIGNALISATION

Le 5 février 2019

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. L'entreprise retenue a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectuée en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par les services achats et espaces publics de la commune de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation,

Pour la fourniture, la livraison de panneaux et matériels destinés à la signalisation verticale des voiries communales de Sèvremoine, un marché public, accord-cadre mono attributaire, a été signé avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION de Saint Herblain -44-.

Montant du marché : en fonction du bordereau des prix unitaires, pour une dépense de 200 000 € H.T. maximum sur 4 ans.

Délai global d'exécution du marché public : l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an, à compter de sa notification. Le marché pourra être reconduit trois fois sur décision expresse, sans que sa durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

N°DEC-2019-016-Acquisition de 5 ordinateurs portables pour le centre technique territorial Est
Le 5 février 2019

Il est nécessaire de remplacer d'urgence 5 ordinateurs portables indispensables au fonctionnement du service, volés lors d'un cambriolage dans la nuit du 30 au 31 janvier 2019 au centre technique territorial Est de Sèvremoine,

Il a été signé un marché public d'acquisition de 5 ordinateurs portables, destinés au centre technique territorial Est : portables Acer Aspire, garantie 3 ans sur site, souris sans fil, installation.

Coût total : 4 688,95 € H.T.

N°DEC-2019-017- Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation du centre technique territorial Est : A PROPOS ARCHITECTURE
Le 7 février 2019

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des maîtres d'œuvre la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. 13 cabinets d'architecture ont présenté leur candidature. Le maître d'œuvre retenu a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix du prestataire a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le directeur des services techniques et le service commande publique de la commune de Sèvremoine, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Pour les travaux d'extension et de rénovation du centre technique territorial Est de Sèvremoine, un marché public de maîtrise d'œuvre a été signé avec A PROPOS ARCHITECTURE 10, rue de l'Hermitage 49280 Saint Léger sous Cholet.

- taux de rémunération : 7,80 %
- forfait provisoire de rémunération : 87 262,50 € H.T.

Délai global d'exécution du marché public : La durée du présent marché de maîtrise d'œuvre s'étend de sa notification à la fin du délai de la garantie de parfait achèvement des ouvrages ou après prolongation de ce délai, si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

N°DEC-2019-018-Contrat de cession du droit de représentation de spectacle pour la crèche familiale : KOMAN Y LE PRODUCTIONS

Le 8 février 2019

Un contrat de cession du droit de représentation de spectacle a été signé avec KOMAN Y LE PRODUCTIONS pour une représentation le 18 mai 2019 + séances d'éveil les 11 et 25 janvier, 8 février, les 1^{er}, 15 et 29 mars 2019.

Le contrat de cession définira les obligations du producteur et du diffuseur, les dispositions relatives aux droits d'auteur, enregistrement et diffusion du spectacle, assurances.

Conditions financières : 928,00 € T.T.C. + déjeuner à prévoir pour une personne.

N°DEC-2019-019-AG-Entente tarifaire de fournitures scolaires et administratives : SADEL

Le 14 février 2019

Pour les fournitures scolaires et administratives des écoles primaires situées sur la commune nouvelle de Sèvremoine : l'Oiseau de Feu à Montfaucon-Montigné, Saint Exupéry à Saint Crespin sur Moine, Pierre et Marie Curie Saint Germain sur Moine, Antonio Vivaldi à Tillières, Victor Hugo à Saint Macaire, les Peupliers à Saint André de la Marche, de même pour les écoles maternelles Pablo Picasso à Saint Macaire en Mauges et les Peupliers à Saint André de la Marche, considérant que les remises accordées tiennent compte d'un potentiel volume de commandes pour l'ensemble du réseau des écoles, que dans l'hypothèse où ce volume changerait cet accord pourrait être revu et modifié une entente tarifaire de fournitures scolaires et administratives a été signée avec SADEL.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les fournitures scolaires et administratives commandées à la SADEL seront soumises aux conditions suivantes :

Conditions financières :

- papeterie, coloriage, papiers peintures, activités manuelles : remise de 15 %
- matériel pédagogique (jeux/jouets) : remise de 10 %
- librairie scolaire : remise de 23 % si commande passée sur le site, sinon 22 %
- librairie non scolaire : remise de 9 %
- matériel didactique : pas de remise

Délai de livraison papeterie :

- 5 jours à réception de la commande, pour une commande normale hors période juin, juillet et août
- franco de port
- minimum de commande : 60 €
- 48 à 72 heures pour une commande urgente sur le site internet (si les produits sont disponibles sur le stock)

Délai de livraison librairie

- entre 5 et 10 jours à réception de la commande, pour une commande normale hors période juin, juillet, août
- franco de port
- minimum de commande : 60 €

N°DEC-2019-020-AG / Rénovation de la couverture du centre de soins de suite et de réadaptation de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné : avenant n°1 EURL BREBION Couverture

Le 14 février 2019

Un avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de la modification des sorties de toiture et l'introduction d'une plus-value, a été signé avec l'EURL BREBION pour un montant de 1 637 € H.T..

Type de variation	Pourcentage
Par rapport au lot	3,50 %
Par rapport à l'opération globale (lot unique)	3,50 %

Concessions cimetières

Date de la décision	Accord du maire de	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
Le 18 décembre 2018	Montfaucon-Montigné	MF 2018-004	M. Etienne et Pierre Pasquier	M. Joseph et Geneviève Pasquier	30 années	29 novembre 2018	Achat	80 €
Le 18 décembre 2018	Montfaucon-Montigné	MF-2018-005	M. Gérard Ripoché et Mme Françoise Ripoché	M. et Mme Ripoché et leur famille	30 années	12 décembre 2018	Achat	80 €

Déclarations d'intention d'aliéner

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
18H0001	MONTFAUCON	3	Jardins (chemin des grands)	A	318	29/1/19
2019001	ST MACAIRE	6	Peguy (rue Charles)	AL	120 à 122, 117, 136	29/1/19
2019002	LA RENAUDIERE	14	Air (rue Bel)	AC	78	29/1/19
2019003	LE LONGERON	40	Chapelle (rue de la)	AH	75	31/1/19
2019004	MONTFAUCON	10	Donjon (rue du)	A	448, 391, 388	29/1/19
2019005	LE LONGERON		Chapelle (rue de la)	AH	74	31/1/19
2019006	ST GERMAIN	1	Rochetière (rue de la)	D	3295, 3302, 3309	29/1/19
2019007	ST ANDRE	39	Mauges (rue des)	AC	78	29/1/19
2019008	TORFOU	16	Genêts (rue des)	D	625	29/1/19
2019009	ST ANDRE	18	Beaumièr (rue de la)	AD	65	29/1/19
2019011	ST MACAIRE	30	Tassigny (rue M de Lattre de)	AH	98	29/1/19
2019012	ST MACAIRE	7	Ladoumègue (rue Jules)	WN	259	29/1/19
2019013	ST ANDRE	30	Mauges (rue des)	AC	501p	29/1/19
2019014	ST GERMAIN	2	Gilles (rue St)	D	1261	29/1/19
2019015	ST CRESPIEN	43 ter	Bretagne (rue de)	C	3973	31/1/19
2019016	ST ANDRE	7	Fournier (rue Marie)	AA	517	29/1/19
2019017	TILLIERES	4	Sorbiers (rue des)	C	1694	31/1/19
2019018	ST GERMAIN	6	Gennes (rue de)	D	1902, 2906	31/1/19
2019019	ST MACAIRE	13	Maroquiniers (rue des)	B	1095	31/1/19

La commune de Sèvremoine a décidé **d'exercer** son droit de préemption sur la parcelle suivante :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Parcelle	Prix	Date décision
2018370	ST ANDRE	3	Logis (rue du)	AA 205	125 000 €	23/01/2019